

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 6, 16 et 74) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

PRENDRE
LE VIRAGE
DU
SUCCÈS

PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS

Analyse des données
sur les mesures
obligatoires du
programme de soutien
à l'école montréalaise

RAPPORT FINAL



1999-2000



Programme de soutien à l'école montréalaise



Québec 



**PRENDRE
LE VIRAGE
DU
SUCCÈS**

**Analyse des données
sur les mesures
obligatoires du
programme de soutien
à l'école montréalaise**

RAPPORT FINAL

1999-2000

Responsable du projet d'évaluation	GILBERT MOISAN Direction de la recherche
Recherche, analyse et rédaction	SOGEMAP inc.
Révision linguistique	Services linguistiques du ministère de l'Éducation

Nous remercions l'équipe des ressources professionnelles du programme de soutien à l'école montréalaise pour sa contribution à la présente analyse.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0691

ISBN 2-550-35597-0

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	III
INTRODUCTION	1
Mandat	1
Structure du rapport.....	2
PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE	3
1.1 Collecte des données	3
1.2 Validation des données.....	4
1.3 Traitement et analyse des données.....	5
DEUXIÈME PARTIE : RAPPEL DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉALAISE	7
Orientations du programme de soutien à l'école montréalaise.....	9
TROISIÈME PARTIE : PROPORTION D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION SELON DIFFÉRENTS INDICATEURS	11
3.1 Répartition des écoles cibles ou en transition selon la commission scolaire d'appartenance	12
3.2 Répartition des écoles cibles ou en transition selon l'appartenance linguistique.....	13
3.3 Répartition des écoles cibles ou en transition selon l'ordre d'enseignement	14
3.4 Conclusions sur la répartition des écoles.....	14
QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	17
4.1 Nombre d'élèves.....	17
4.2 Ressources financières.....	18
4.2.1 <i>Budget initial pour le programme de soutien à l'école montréalaise</i>	18
4.2.2 <i>Ressources financières demandées</i>	19
4.3 Description des projets présentés dans le cadre du programme de soutien à l'école montréalaise .	21
4.3.1 <i>Mesure 1 : Actions pédagogiques</i>	22
A) Population visée.....	22
B) Nature des projets	26
Objets d'intervention.....	26
Approches pédagogiques.....	28
Personnes-ressources.....	29
Formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque	31
C) Objectifs visés et résultats attendus.....	33
D) Moyens et critères prévus pour l'évaluation	36

4.3.2	<i>Mesure 4 : Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté</i>	38
A)	Population visée	38
B)	Nature des projets	40
	Liens de partenariat	40
	Activités d'accompagnement des élèves	42
	Activités d'accompagnement des parents	44
	Activités d'accompagnement du personnel scolaire	46
	Projets ou services particuliers	49
C)	Objectifs visés et résultats attendus	50
	Volet 1	50
	Volet 2	52
	Volets 3 et 4	53
4.3.3	<i>Mesure 5 : Accès aux ressources culturelles, volet Jeune public</i>	56
A)	Population visée	57
B)	Nature des projets	57
	Volet obligatoire <i>Jeune public</i>	57
C)	Objectifs visés et résultats attendus	58
4.3.4	<i>Mesure 6 : Développement professionnel de la direction et de son équipe-école</i>	60
A)	Population visée	61
B)	Nature des projets	62
	Objets d'intervention auprès de la direction de l'école quant à l'accompagnement professionnel externe	62
	Objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant de l'école	64
	Objets d'intervention auprès des parents	66
	Volet 2 : Concertation entre les membres de l'équipe-école et ressourcement	67
	Volet 3 : Recherche en collaboration avec une université	68
C)	Objectifs visés et résultats attendus	69
D)	Moyens et critères prévus pour l'évaluation	71
CINQUIÈME PARTIE : CONCLUSIONS		75
5.1	Liens entre les orientations ministérielles et les projets dans les écoles	75
	Favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins	76
	Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté	77
	Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école	78
5.2	Planification de l'évaluation des effets du programme de soutien à l'école montréalaise	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	
Nombre de dossiers étudiés selon la catégorie d'école.....	4
Tableau 3.1	
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon la commission scolaire d'appartenance.....	12
Tableau 3.2	
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon l'appartenance linguistique.....	13
Tableau 3.3	
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon le niveau d'enseignement.....	14
Tableau 4.1	
Nombre d'élèves selon la catégorie d'école.....	18
Tableau 4.2	
Ressources financières demandées selon la catégorie d'école.....	20
Tableau 4.3	
Population visée dans la mesure 1, ensemble des volets.....	24
Tableau 4.4	
Situation des élèves concernant le volet obligatoire <i>Solutions de rechange au redoublement</i>	25
Tableau 4.5	
Principaux objets d'intervention présentés par les écoles, ensemble des volets.....	27
Tableau 4.6	
Principales approches pédagogiques préconisées, ensemble des volets.....	29
Tableau 4.7	
Personnes-ressources externes à la classe, ensemble des volets.....	30
Tableau 4.8	
Formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque, volet <i>Solutions de rechange au redoublement</i>	33
Tableau 4.9	
Objectifs visés et résultats attendus, volet <i>Solutions de rechange au redoublement</i>	34
Tableau 4.10	
Moyens et critères prévus pour l'évaluation, volet <i>Solutions de rechange au redoublement</i>	36
Tableau 4.11	
Situation des élèves ciblés pour l'ensemble des écoles.....	39
Tableau 4.12	
Principaux liens de partenariat proposés par les écoles.....	41
Tableau 4.13	
Activités d'accompagnement des élèves.....	43
Tableau 4.14	
Activités d'accompagnement des parents (formation et soutien).....	46
Tableau 4.15	
Activités d'accompagnement du personnel scolaire.....	48
Tableau 4.16	
Projets ou services particuliers relatifs aux liens entre l'école, la famille et la communauté.....	49
Tableau 4.17	
Principaux objectifs du <i>Développement de projets menés en collaboration avec la communauté</i>	51
Tableau 4.18	
Principaux objectifs du volet <i>Soutien à des projets pilotes avec des organismes communautaires</i>	52
Tableau 4.19	
Principaux objectifs du volet <i>Soutien aux initiatives des écoles qui font appel à la participation des parents</i>	54
Tableau 4.20	
Principaux objectifs du volet <i>Recours à des services adaptés aux réalités des familles immigrantes</i>	55

Tableau 4.21	
Objectifs visés et résultats attendus, volet <i>Jeune public</i>	59
Tableau 4.22	
Population visée dans le volet obligatoire <i>Accompagnement professionnel externe</i>	61
Tableau 4.23	
Principaux objets d'intervention auprès de la direction de l'école	63
Tableau 4.24	
Principaux objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel de l'école	65
Tableau 4.25	
Objets d'intervention auprès des parents	66
Tableau 4.26	
Principaux objets de concertation et de ressourcement des membres de l'équipe-école	67
Tableau 4.27	
Objets de recherche en collaboration avec une université	69
Tableau 4.28	
Principaux objectifs visés et résultats attendus, volet <i>Accompagnement professionnel de l'équipe-école</i> ...	70
Tableau 4.29	
Moyens et critères prévus pour l'évaluation, volet <i>Accompagnement professionnel de l'équipe-école</i>	72

INTRODUCTION

Le présent document constitue une analyse des principales données relevées dans les demandes d'allocations soumises par les écoles qui participent au programme de soutien à l'école montréalaise. La firme de recherche *SOGEMAP inc.* s'est chargée de la collecte et de l'analyse des données pour le compte du *ministère de l'Éducation du Québec*.

La démarche avait pour principal objectif de dresser un portrait des projets soumis par les écoles montréalaises dans le cadre des mesures obligatoires du programme de soutien à l'école montréalaise pour l'année scolaire 1998-1999¹. Les mesures obligatoires du programme portent sur les actions pédagogiques, l'établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté, l'accès aux ressources culturelles et le développement professionnel de la direction et de son équipe-école.

Mandat

Dans le cadre de la collecte d'information, le mandat de *SOGEMAP inc.* consistait à :

- **analyser l'ensemble des projets présentés par les écoles pour l'année scolaire 1998-1999;**
- **repérer les informations importantes et concevoir un modèle de données significatif;**
- **valider le modèle de données en consultant les responsables du programme;**
- **collecter, codifier et compiler les données utiles;**

1. Les demandes des écoles cibles (écoles primaires et secondaires) ainsi que celles des écoles en transition ont été examinées. Au total, les responsables du programme ont fourni 117 dossiers. Seuls les dossiers de six écoles n'étaient pas disponibles au moment où nous avons procédé à la collecte d'information. Les données relatives à ces écoles ne figurent donc pas dans la présente étude.

- . **analyser l'ensemble des données recueillies concernant le programme;**
- . **rédiger un rapport d'analyse.**

Ce mandat constitue une première étape menant à l'élaboration d'indicateurs de résultats pour le programme. Ainsi, les données contenues dans le présent rapport et l'analyse qui en a été faite serviront à concevoir un tableau de bord informatisé qui dressera le portrait des actions entreprises par chacune des écoles dans le cadre du programme de soutien à l'école montréalaise.

Structure du rapport

Afin de rendre compte de l'information recueillie dans les dossiers, nous avons divisé le présent document en cinq parties. La première partie décrit la méthodologie adoptée pour recueillir l'information relative aux projets. La deuxième résume les principales orientations du programme de soutien à l'école montréalaise. La troisième partie présente les caractéristiques des écoles cibles ou en transition en fonction de différents indicateurs. La quatrième partie expose les données obtenues au moyen de la collecte d'information. Finalement, la cinquième partie présente les conclusions du rapport.

PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE

Pour procéder à l'analyse des projets des écoles qui participent au programme de soutien à l'école montréalaise, *SOGEMAP inc.* a préconisé une approche en trois étapes : la collecte des données, la validation de ces données auprès des responsables de chacune des mesures du programme, puis le traitement et l'analyse des données.

1.1 Collecte des données

Pour que la firme *SOGEMAP inc.* soit en mesure d'effectuer l'analyse et la collecte des données administratives et descriptives, le ministère de l'Éducation lui a remis les dossiers des écoles ayant soumis des projets dans le cadre du programme de soutien à l'école montréalaise pour l'année scolaire 1998-1999. Au total, le Ministère lui a remis 117 dossiers. Ceux-ci contenaient un formulaire de demande d'allocations et, dans certains cas, des documents complémentaires décrivant les projets mis en œuvre par l'école et la population visée par ces derniers. Le tableau 1.1 présente le nombre de dossiers étudiés en fonction du nombre d'écoles cibles ou en transition.

TABLEAU 1.1

Nombre de dossiers étudiés selon la catégorie d'école

CATÉGORIE D'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE DOSSIERS ÉTUDIÉS
ÉCOLES CIBLES		
• Primaire	94	92
• Secondaire	22	20
ÉCOLES EN TRANSITION		
• Primaire	3	3
• Secondaire	4	2
TOTAL	123	117

Par la suite, une grille de collecte des données a été élaborée en vue de codifier l'information contenue dans les dossiers. Cette grille a été soumise aux représentants du Ministère, qui l'ont approuvée. Elle est reproduite à l'annexe A. Chaque dossier a ensuite été analysé et l'information pertinente a été codifiée.

1.2 Validation des données

À la suite de la collecte de l'information, les responsables de chacune des mesures du programme ont procédé à la validation des données. Cette étape leur a permis, dans un premier temps, d'obtenir un aperçu de l'ampleur des projets. Dans un deuxième temps, elle leur a permis de vérifier si l'information recueillie était juste² et leur a en outre donné l'occasion de se questionner à savoir si d'autres données pouvaient être ajoutées à des fins d'analyse. À partir des suggestions émises par les responsables de chacune des mesures, certaines données ont en effet été

2. Il faut cependant faire une mise en garde quant aux données recueillies. Elles proviennent des dossiers remis par le Ministère : un écart entre les données et la description réelle des projets est possible compte tenu du fait que, dans certains dossiers, l'information recherchée était parfois non disponible ou incomplète.

ajoutées. La seconde grille de collecte des données figure à l'annexe B. La seconde validation de l'information recueillie a ensuite été effectuée.

1.3 Traitement et analyse des données

Après avoir consigné l'information recueillie dans une base de données, nous avons procédé à une analyse statistique des données afin d'être en mesure de les présenter sous forme de tableaux. Les données relatives à l'ensemble des écoles sont exposées dans les pages qui suivent à l'aide de proportions et de comparaisons entre les écoles primaires et secondaires, d'une part, et entre les écoles francophones et anglophones, d'autre part. Les données ont été analysées à l'aide du logiciel de statistiques SPSS et seront par ailleurs converties en format FP3, ce qui permettra de préparer un tableau de bord de gestion à l'aide du logiciel Filemaker Pro.

DEUXIÈME PARTIE : RAPPEL DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE

Le 24 octobre 1996, dans la foulée des États généraux sur l'éducation, la ministre de l'Éducation rendait publiques les grandes orientations de la réforme de l'éducation. L'objet de cette réforme était de faire prendre à l'éducation le virage du succès. Comme l'indiquait alors la ministre, il faut « passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre ». Les grands objectifs de la réforme ont été formulés de la façon suivante : en 2010, 85 % des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans, 60 %, un diplôme d'études collégiales, et 30 %, un baccalauréat.

Pour atteindre ces objectifs, sept grandes lignes d'action ont été définies :

- 1) intervenir dès la petite enfance;
- 2) enseigner les matières essentielles;
- 3) donner plus d'autonomie à l'école;
- 4) soutenir l'école montréalaise;
- 5) intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique;
- 6) consolider et rationaliser l'enseignement supérieur;
- 7) donner un meilleur accès à la formation continue.

Parmi ces lignes d'action, la quatrième est propre à la problématique montréalaise. Le ministère de l'Éducation reconnaissait ainsi l'existence d'une réalité particulière à Montréal et la nécessité de créer des outils différents pour répondre à cette réalité :

« Toutes les écoles de l'île de Montréal ne sont pas en difficulté. La faiblesse relative de la réussite scolaire dans de nombreuses écoles publiques montréalaises découle, pour une bonne part, de la

présence importante d'enfants de milieux défavorisés et d'un nombre également important d'élèves de familles immigrantes qui arrivent au Québec en cours de scolarisation et qui sont peu scolarisés³. »

Le Ministère a donc ciblé, parmi les écoles de l'île de Montréal, celles qui accueillent le plus grand nombre d'élèves qui correspondent à cette description et a décidé de leur procurer le soutien nécessaire. En s'appuyant sur la classification du Conseil scolaire de l'île de Montréal de 1997-1998, le Ministère a retenu près de 100 écoles primaires et environ 25 écoles secondaires considérées comme les plus défavorisées. Ces écoles, que fréquentent 50 000 élèves, accueillent les trois quarts de ceux et celles qui vivent en milieu défavorisé sur l'île de Montréal. Il s'agit surtout d'écoles du centre et de l'est de l'île.

Pour participer au programme de soutien à l'école montréalaise, les écoles cibles doivent présenter des projets qui correspondent aux différentes mesures qui composent les trois orientations du programme. Certaines mesures sont obligatoires et d'autres, optionnelles; le rapport que nous produisons ici a principalement trait aux mesures obligatoires ou aux volets obligatoires qui les composent.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, 1999, p. 22, [www.meq.gouv.qc.ca/reforme/reforme.htm]

Orientations du programme de soutien à l'école montréalaise

Le programme de soutien à l'école montréalaise comprend trois grandes orientations. La **première** a pour objet de favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tient compte à la fois de leurs caractéristiques et de leurs besoins. Par cette orientation, on souhaite que les élèves qui vivent en milieu défavorisé « puissent être placés dans des situations qui leur permettent de progresser constamment dans leur apprentissage à l'intérieur d'un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins⁴ ».

Pour répondre à cette orientation, les écoles sont invitées à mettre en place des modèles d'organisation de l'enseignement et des services suffisamment souples et variés pour éviter les redoublements inutiles, favoriser la continuité des apprentissages et faciliter la réorientation des cheminements selon les besoins des élèves, de l'éducation préscolaire à la fin du secondaire. Les écoles sont également encouragées à adapter et à coordonner des interventions afin que les élèves apprennent à surmonter les obstacles et obtiennent finalement leur diplôme d'études secondaires. La première orientation du programme de soutien à l'école montréalaise compte trois mesures : les actions pédagogiques, la préparation immédiate à l'emploi et l'école orientante. De ce nombre, seule la mesure *Actions pédagogiques (volet Solutions de rechange au redoublement)* est obligatoire.

La **deuxième orientation** a pour objet d'encourager l'ouverture de l'école sur sa communauté. On désire ainsi que les écoles favorisent un partage de ressources, d'expertise et de savoir-faire afin, d'une part, de répondre

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès. Soutenir l'école montréalaise*, Québec, 1998, p. 5.

aux besoins des élèves et d'aider les parents à participer au suivi scolaire de leurs enfants et, d'autre part, de contribuer à l'enrichissement pédagogique par l'intégration des arts. Cette orientation veut également favoriser des partenariats qui peuvent prendre différentes formes (partenariats financiers, échanges de services avec des ministères et des organisations, etc.). La deuxième orientation comporte deux mesures obligatoires : l'établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté et l'accès aux ressources culturelles (volet *Jeune public*).

Quant à la **troisième orientation**, elle entend soutenir l'autonomie et la responsabilité de l'école de façon que cette dernière demeure le lieu privilégié d'intervention pour assurer la réussite des élèves. Ainsi, des initiatives de changements peuvent être envisagées pour répondre aux besoins des élèves. En ce sens, on fait appel à l'expertise pédagogique du personnel enseignant et de l'équipe-école. La responsabilisation et l'engagement des élèves de même que le leadership des directions d'école doivent également faire partie des initiatives mises en place. Une seule mesure répond à cette orientation, soit les actions favorisant le développement professionnel de la direction et de l'équipe-école. Le volet obligatoire de cette mesure est l'accompagnement professionnel externe de l'équipe-école.

TROISIÈME PARTIE : PROPORTION D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION SELON DIFFÉRENTS INDICATEURS

Pour l'année scolaire 1998-1999, 116 écoles ont été ciblées par le programme de soutien à l'école montréalaise. À cela, il faut ajouter sept écoles qui avaient le statut d'école en transition. Ces écoles étaient des écoles cibles en 1997-1998, ne l'étaient plus en 1998-1999, mais étaient éligibles à un soutien financier partiel du ministère de l'Éducation. C'est donc dire que, en 1998-1999, 123 des 457 écoles de l'île de Montréal, soit 27 %, ont demandé des allocations dans le cadre du programme.

Les données recueillies sont révélatrices des caractéristiques socioéconomiques des écoles cibles. Comme l'indiquait la ministre de l'Éducation au moment du dépôt de la réforme, les écoles de l'île de Montréal ne sont pas toutes en difficulté. Les données reproduites dans la présente section mettent en lumière certaines caractéristiques des écoles cibles en ce qui a trait à la commission scolaire dont elles relèvent, à leur appartenance linguistique et à l'ordre d'enseignement (primaire ou secondaire) visé.

3.1 Répartition des écoles cibles ou en transition selon la commission scolaire d'appartenance

En tenant compte des nouvelles répartitions des commissions scolaires, on constate une concentration des écoles cibles dans trois des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal (voir tableau 3.1). Cette situation a pour effet de créer un écart important entre les commissions scolaires quant à la proportion d'écoles cibles du programme de soutien à l'école montréalaise. À la Commission scolaire de Montréal, par exemple, près de la moitié des écoles (45 %) ont été ciblées par le programme. Cette proportion est de 23 % pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, de 21 % pour la Commission scolaire English-Montréal, de 9 % pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et de 5 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

Tableau 3.1
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon la commission scolaire d'appartenance

COMMISSION SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION	PROPORTION D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION (%)
de Montréal (CSDM)	174	79	45
English-Montréal (CSEM)	81	17	21
Lester-B.-Pearson (CSLBP)	61	3	5
Marguerite-Bourgeoys (CSMB)	83	19	23
de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	58	5	9
Total	457	123	27

3.2 Répartition des écoles cibles ou en transition selon l'appartenance linguistique

Comme on peut le constater au tableau 3.2, la proportion d'écoles francophones ciblées par le programme de soutien à l'école montréalaise est près de trois fois supérieure à la proportion d'écoles anglophones. En effet, 33 % des écoles francophones de l'île de Montréal sont touchées par le programme, comparativement à 14 % des écoles anglophones.

Tableau 3.2
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon l'appartenance linguistique

LANGUE	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION	PROPORTION D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION (%)
Français	315	103	33
Anglais	142	20	14
Total	457	123	27

3.3 Répartition des écoles cibles ou en transition selon l'ordre d'enseignement

Les écoles visées par le programme de soutien à l'école montréalaise sont exclusivement des écoles primaires et secondaires. Le tableau 3.3 présente la proportion d'écoles ciblées par le programme pour chaque ordre d'enseignement et permet de constater que 30 % des écoles primaires de l'île de Montréal l'ont été, comparativement à 22 % des écoles secondaires.

Tableau 3.3
Proportion d'écoles cibles ou en transition selon l'ordre d'enseignement

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION	PROPORTION D'ÉCOLES CIBLES OU EN TRANSITION (%)
Primaire	319	97	30
Secondaire	119	26	22
Primaire et secondaire	19	--	--
Total	457	123	27

3.4 Conclusions sur la répartition des écoles

À la lumière des données recueillies, nous constatons que la proportion d'écoles cibles varie selon l'ordre d'enseignement, la commission scolaire et la langue d'enseignement. Le programme de soutien à l'école montréalaise a ciblé une plus grande proportion d'écoles primaires (30 %) que d'écoles secondaires (22 %), une plus grande proportion d'écoles de la Commission scolaire de Montréal (45 %) que d'écoles d'autres

commissions scolaires et, enfin, une plus grande proportion d'écoles francophones (33 %) que d'écoles anglophones (14 %). Certaines caractéristiques des écoles qui accueillent des élèves provenant de milieux défavorisés peuvent donc s'expliquer par l'ordre d'enseignement, la répartition géographique des écoles sur l'île de Montréal et la langue d'enseignement.

QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Nous présentons ici les résultats obtenus à la suite de la collecte d'information effectuée dans les formulaires de demande d'allocations remplis par les écoles qui ont participé au programme de soutien à l'école montréalaise au cours de l'année scolaire 1998-1999. Il faut rappeler que la collecte s'est effectuée auprès de 117 des 123 écoles ayant présenté une demande d'allocations en 1998-1999.

Les données sont divisées dans trois sections différentes. La première a trait au nombre moyen d'élèves par école cible. La deuxième porte sur les ressources financières demandées dans le cadre du programme. Quant à la troisième section, elle présente l'information relative à la description des projets selon le type de mesure considéré.

4.1 Nombre d'élèves

Comme on peut le constater au tableau 4.1, les écoles de la région montréalaise qui participent au programme comptent en moyenne 418 élèves. Si nous comparons les différentes catégories d'écoles, nous observons que les écoles secondaires accueillent en moyenne un plus grand nombre d'élèves que les écoles primaires (549 contre 386).

L'appartenance linguistique est également un facteur qui distingue les écoles sur le plan du nombre d'élèves. En effet, le nombre d'élèves est beaucoup plus important dans les écoles francophones que dans les écoles anglophones (450 contre 244).

Tableau 4.1
Nombre d'élèves selon la catégorie d'école

CATÉGORIE D'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES (MOYENNE)
Ensemble des écoles	418
Primaire	386
Secondaire	549
Francophone	450
Anglophone	244

4.2 Ressources financières

4.2.1 Budget initial pour le programme de soutien à l'école montréalaise

Le programme de soutien à l'école montréalaise prévoyait pour l'année 1998-1999 un budget de 10 000 000 \$, qui devait être distribué dans les écoles. Ce budget comprenait des montants de base et des allocations supplémentaires. Des sommes d'argent étaient également disponibles pour des projets ad hoc, par exemple la réalisation de projets dans le cadre de la mesure 5, à savoir l'accès aux ressources culturelles. Pour cette mesure, un budget de 500 000 \$ était réservé à des demandes faites en cours d'année.

4.2.2 Ressources financières demandées

Nous présentons ci-dessous les ressources financières demandées par les écoles pour la réalisation de leurs projets. Les données à cet égard ont été relevées dans les formulaires de demande d'allocations remplis par les écoles. Les montants qui figurent dans les tableaux ne correspondent donc pas nécessairement aux montants accordés, mais plutôt à ceux qui étaient prévus par les écoles pour la réalisation de leurs projets.

Le tableau 4.2 reproduit les données relatives aux montants demandés en fonction de chacune des orientations du programme. En moyenne, les allocations de base demandées par les écoles ont été de 76 940 \$ et elles se répartissaient comme suit : 58 691 \$ pour mettre en œuvre des actions pédagogiques, 9 961 \$ pour favoriser l'ouverture de l'école sur la communauté et 13 671 \$ pour favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école.

Le tableau 4.2 met également en évidence certaines disparités entre les écoles selon l'ordre d'enseignement et l'appartenance linguistique. La répartition des demandes financières par niveau d'enseignement révèle que les écoles secondaires ont demandé plus d'argent en moyenne pour les première et deuxième orientations que dans les écoles primaires. Seules les demandes financières pour la troisième orientation sont plus importantes dans les écoles primaires. Précisons que les besoins des élèves des écoles primaires et secondaires ne sont pas nécessairement les mêmes, ce qui peut expliquer les écarts quant aux sommes demandées pour chacune des orientations. Ainsi, nous croyons que cette répartition des sommes reproduit un portrait fidèle des montants nécessaires à chaque école.

Les données relatives à l'appartenance linguistique, pour leur part, montrent que les ressources financières demandées dans les écoles francophones ont été nettement plus importantes que dans les écoles anglophones, et ce, pour les trois orientations du programme. La moyenne des allocations de base demandées est en effet de 38 % supérieure dans les écoles francophones (80 240 \$ comparativement à 58 084 \$ dans les écoles anglophones). Il faut cependant se rappeler que les écoles anglophones comptent en moyenne beaucoup moins d'élèves que les écoles francophones (244 contre 450), ce qui peut expliquer la différence entre les sommes demandées.

Tableau 4.2
Ressources financières demandées selon la catégorie d'école*

ORIENTATIONS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=113)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=93)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=20)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=95)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=18)
Première orientation	58 691	55 755	72 883	62 518	38 882
Deuxième orientation	9 961	8 973	14 959	10 415	7 660
Troisième orientation	13 671	14 043	11 912	13 995	11 910
Allocation de base demandée	76 940	74 643	86 639	80 240	58 084

* Étant donné qu'il s'agit de moyennes, le total des trois orientations n'égale pas nécessairement l'allocation de base demandée.

Les différences observées entre les écoles primaires et les écoles secondaires ainsi qu'entre les écoles francophones et les écoles anglophones s'expliquent principalement par le nombre d'élèves, qui varie selon la catégorie d'école. En effet, comme on a pu le voir au tableau 4.1, les écoles secondaires comptent en général un plus grand nombre d'élèves que les écoles primaires. De plus, les écoles

francophones accueillent en moyenne davantage d'élèves que les écoles anglophones. Il existe donc un lien direct entre le nombre d'élèves dans une école et l'allocation de base demandée.

4.3 Description des projets présentés dans le cadre du programme de soutien à l'école montréalaise

La présente section reproduit l'information relative aux projets proposés par les écoles au cours de l'année 1998-1999. Comme nous l'avons déjà mentionné, le programme de soutien à l'école montréalaise comprend trois orientations particulières auxquelles se rattachent différentes mesures. Certaines de ces mesures, ou certains volets de celles-ci, sont obligatoires. Notre mandat consistait principalement à recueillir l'information relative aux projets portant sur les mesures obligatoires ou les volets obligatoires à l'intérieur d'une mesure. Nous reproduisons donc ici l'information concernant les mesures *Actions pédagogiques*, *Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté*, *Accès aux ressources culturelles* et *Développement professionnel de la direction et de son équipe-école*.

Les données sont présentées pour l'ensemble des écoles selon la population visée par la mesure, la nature des projets soumis, les objectifs à atteindre de même que les moyens et les critères prévus pour l'évaluation. Lorsque des comparaisons s'imposent, les données sont exposées selon l'ordre d'enseignement (primaire versus secondaire) et l'appartenance linguistique des écoles (francophones ou anglophones).

4.3.1 Mesure 1 : Actions pédagogiques

La mesure 1 a pour objet d'agir directement sur les apprentissages et la motivation des élèves. Elle concerne principalement l'ensemble des actions pédagogiques mises en place pour favoriser la réussite scolaire des élèves :

« Avec cette mesure, on veut encourager les écoles à rechercher, à choisir et à mettre à l'essai des formes d'organisation de l'enseignement et des services ainsi que des activités et des interventions qui favorisent l'apprentissage et la motivation, qui soient adaptées et qui conviennent davantage à leurs besoins et à ceux de leurs élèves⁵. »

Cette mesure comprend trois volets : l'organisation de l'enseignement et des services, l'adaptation de l'enseignement et les solutions de rechange au redoublement. Seul le troisième volet de la mesure est obligatoire. Les données relatives à cette mesure sont présentées de la façon suivante : population visée, éléments importants des projets ainsi que principaux objectifs à atteindre et résultats attendus.

A) Population visée

En vue de déterminer la population visée par la mesure, nous avons répertorié pour chacun des projets l'ensemble des populations mentionnées dans les formulaires de demande d'allocations. Il importe de préciser que plus d'un type de population a été indiqué dans de nombreux cas.

5. *Ibid.*, p. 6.

Le tableau 4.3 reproduit les données compilées. Dans la majorité des écoles, la population visée par la mesure 1, que ce soit à l'éducation préscolaire, au primaire ou au secondaire, correspond à l'ensemble des élèves. Du côté de l'éducation préscolaire, 82,5 % des écoles s'adressent à l'ensemble des élèves. Cette proportion est de 62,4 % au primaire et de 57,9 % au secondaire.

Au primaire et au secondaire, les élèves à risque comptent également parmi les populations mentionnées dans plus de la moitié des dossiers à l'étude. La proportion est de 59,1 % pour les écoles primaires et de 57,9 % pour les écoles secondaires.

En ce qui a trait aux populations visées dans les classes d'accueil, quatre écoles précisent qu'elles ciblent les élèves du secondaire, tandis que deux écoles s'en tiennent au premier cycle du primaire et une école, au second cycle du primaire.

Tableau 4.3
Population visée par la mesure 1, ensemble des volets

POPULATION	NOMBRE DE RÉPONSES	PROPORTION (%)*
ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE (n=40)		
. Maternelle cinq ans	7	17,5
. Maternelle quatre ans et maternelle cinq ans	33	82,5
PRIMAIRE (n=93)		
. Première année	6	6,5
. Deuxième année	6	6,5
. Troisième année	2	2,2
. Quatrième année	3	3,2
. Cinquième année	1	1,1
. Sixième année	1	1,1
. Tout le primaire	58	62,4
. Premier cycle	8	8,6
. Second cycle	7	7,5
. Élèves à risque	55	59,1
. Élèves ayant une déficience intellectuelle légère	1	1,1
. Élèves handicapés	1	1,1
SECONDAIRE (n=19)		
. Troisième secondaire	1	5,3
. Quatrième secondaire	2	10,5
. Tout le secondaire	11	57,9
. Premier cycle	2	10,5
. Cheminement particulier	6	31,6
. Élèves sous-scolarisés	3	15,8
. Élèves à risque	11	57,9
. Élèves identifiés	2	10,5
CLASSE D'ACCUEIL (n=6)		
. Premier cycle du primaire	2	33,3
. Second cycle du primaire	1	16,7
. Secondaire	4	66,7

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Le tableau 4.4 illustre la situation des élèves telle qu'elle est présentée dans les demandes d'allocations pour le volet obligatoire (*Solutions de rechange au redoublement*) de la mesure 1. Le tableau comprend dans l'ordre les principaux éléments qui figuraient dans les demandes.

Tableau 4.4
Situation des élèves concernant le volet obligatoire
Solutions de rechange au redoublement

SITUATION DES ÉLÈVES (n=108)	NOMBRE DE RÉPONSES	PROPORTION (%)*
Habiletés scolaires sous-développées	57	52,8
Difficultés concernant la langue d'enseignement (français ou anglais)	49	45,4
Allophones (communautés ethniques)	46	42,6
Manque d'encadrement à la maison	35	32,4
Milieu très défavorisé	34	31,5
Troubles du comportement	22	20,4
Besoin d'élaborer des programmes adaptés	19	17,6
Retard scolaire important	15	13,9

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Comme on peut le constater au tableau 4.4, le facteur le plus souvent invoqué dans les dossiers est le fait que les élèves ont des habiletés scolaires sous-développées. Cet élément apparaît en effet dans plus de la moitié des dossiers à l'étude (52,8 %). Viennent ensuite, dans l'ordre, les difficultés éprouvées dans la langue d'enseignement, à savoir le français ou l'anglais (45,4 %), les élèves allophones (42,6 %), le manque d'encadrement à la maison (32,4 %), le milieu très défavorisé (31,5 %) et les troubles du comportement (20,4 %). On précise également dans plusieurs dossiers que les élèves ont besoin de programmes adaptés (17,6 %) et qu'ils et elles présentent un retard scolaire important (13,9 %).

B) Nature des projets

Comme nous l'avons mentionné, les projets présentés dans le cadre de la mesure 1 doivent permettre d'offrir un soutien adapté aux élèves en vue d'agir directement sur leur apprentissage et leur motivation. Cette adaptation a principalement pour objet l'organisation de l'enseignement et des services de même que la prévention, le soutien et le suivi auprès des élèves à risque. Ainsi, les données relevées dans les dossiers des écoles pour l'ensemble des volets portent principalement sur les objets d'intervention, les approches pédagogiques mises en avant, les personnes-ressources externes de même que les formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque. Les tableaux 4.5, 4.6, 4.7 et 4.8 reproduisent ces données, qui sont présentées pour l'ensemble des écoles, selon l'ordre d'enseignement et selon l'appartenance linguistique.

Objets d'intervention

Les principaux objets d'intervention qui figurent dans les dossiers étudiés peuvent se diviser en deux catégories : les disciplines et les attitudes ou les habiletés scolaires. En ce qui a trait aux disciplines, 74,3 % des écoles indiquent la lecture, 54,0 %, l'écriture, 49,6 %, la langue orale et 37,2 %, les mathématiques comme objets d'intervention. Pour ce qui est des attitudes ou des habiletés scolaires, 43,4 % des écoles mentionnent la motivation scolaire, 36,3 %, les habiletés ou les conduites sociales, 35,4 %, les technologies de l'information, 28,3 % les méthodes de travail des élèves et 11,5 %, les nouvelles approches pédagogiques comme objet d'intervention. Les objets d'intervention se trouvant dans moins de 10 % des dossiers sont présentés à l'annexe C.

Tableau 4.5
Principaux objets d'intervention présentés par les écoles,
ensemble des volets*

OBJETS D'INTERVENTION	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=113)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=93)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=20)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=95)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=18)
Lecture	74,3	73,1	80,0	74,7	72,2
Écriture	54,0	50,5	70,0	54,7	50,0
Langue orale	49,6	55,9	20,0	46,3	66,7
Motivation scolaire	43,4	40,9	55,0	38,9	66,7
Mathématiques	37,2	30,1	70,0	37,9	33,3
Habiletés ou conduites sociales	36,3	39,8	20,0	36,8	33,3
Nouvelles technologie de l'information et de la communication	35,4	35,5	35,0	34,7	38,9
Méthodes de travail des élèves	28,3	4,3	30,0	28,4	27,8
Nouvelles approches pédagogiques	11,5	10,8	15,0	11,6	11,1
Fréquentation scolaire	8,8	4,3	30,0	10,5	--

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Si nous observons maintenant les principaux objets d'intervention relevés dans les dossiers selon l'ordre d'enseignement et l'appartenance linguistique, nous constatons certaines différences entre les écoles :

- les trois principaux objets d'intervention ciblés par les écoles primaires ont trait aux disciplines : la lecture (73,1 %), la langue orale (55,9 %) et l'écriture (50,5 %);
- dans les écoles secondaires, les trois principaux objets d'intervention visés sont la lecture (80,0 %), l'écriture (70,0 %) et les mathématiques (70,0 %). D'autres objets d'intervention, tels que la motivation scolaire (55,0 %), les nouvelles technologies de l'information et de la communication (35,0 %), les méthodes de travail des élèves (30,0 %) et la fréquentation scolaire (30,0 %) figurent également dans une forte proportion de dossiers;

- dans les dossiers des écoles francophones, les objets d'intervention mentionnés le plus fréquemment sont la lecture (74,7 %), l'écriture (54,7 %) et la langue orale (46,3 %);
- les écoles anglophones, quant à elles, indiquent la lecture (72,2 %) comme principal objet d'intervention, suivi de deux autres objets d'intervention prioritaires, à savoir la langue orale et la motivation scolaire, qui apparaissent dans une même proportion (66,7 %).

Approches pédagogiques

En ce qui a trait aux approches pédagogiques (voir tableau 4.6), l'étude des dossiers a révélé que la pédagogie de projet est la principale approche envisagée. Cette dernière est en effet mentionnée par 41,0 % des écoles. Viennent ensuite, dans l'ordre, l'approche coopérative (29,0 %), la gestion ou le travail par ateliers (27,0 %), les rencontres de concertation des intervenants et intervenantes (26,0 %), les études assistées (25,0 %), le *team teaching* (16,0 %), l'évaluation diagnostique et formative (12,0 %) et l'interdisciplinarité (11,0 %). Les autres approches citées n'atteignent pas des proportions supérieures à 10 % (voir la liste à l'annexe D).

Selon l'ordre d'enseignement et l'appartenance linguistique des écoles, les données recueillies relativement aux pratiques pédagogiques révèlent que :

- les principales approches pédagogiques mentionnées par les écoles primaires sont la pédagogie de projet (39,3 %), l'approche coopérative (32,1 %) et la gestion ou le travail par ateliers (29,8 %);
- dans plus de 62,5 % des écoles secondaires, on compte utiliser les études assistées. Les autres approches le plus souvent mentionnées sont la pédagogie de projet (50,0 %) et les rencontres de concertation des intervenants et intervenantes (18,8 %);

- les trois mentions principales qui figurent dans les dossiers des écoles francophones sont la pédagogie de projet (42,4 %), la gestion ou le travail par ateliers (30,6 %) et l'approche coopérative (29,4 %);
- dans les écoles anglophones, on prévoit avoir principalement recours à la pédagogie de projet (33,3 %). Trois autres approches sont mentionnées par un nombre équivalent d'écoles anglophones (26,7 %), à savoir l'approche coopérative, les rencontres de concertation des intervenants et intervenantes et le *team teaching*.

Tableau 4.6
Principales approches pédagogiques préconisées, ensemble des volets*

APPROCHES PÉDAGOGIQUES	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=100)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=84)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=16)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=85)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=15)
Pédagogie de projet	41,0	39,3	50,0	42,4	33,3
Approche coopérative	29,0	32,1	12,5	29,4	26,7
Gestion ou travail par ateliers	27,0	29,8	12,5	30,6	6,7
Rencontres de concertation des intervenants et intervenantes	26,0	27,4	18,8	25,9	26,7
Études assistées	25,0	17,9	62,5	25,9	20,0
<i>Team teaching</i>	16,0	19,0	--	14,1	26,7
Évaluation diagnostique et formative	12,0	11,9	12,5	12,9	6,7
Interdisciplinarité	11,0	10,7	12,5	9,4	20,0

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Personnes-ressources

Le tableau 4.7 présente les données relatives aux personnes-ressources externes à la classe à qui les écoles prévoient faire appel dans le cadre du programme. Le recours aux services d'un ou d'une orthopédagogue est de loin l'élément le plus souvent mentionné dans les dossiers à l'étude. En effet, 61,8 % des écoles envisagent de faire appel à un ou une

orthopédagogue comme personne-ressource externe à la classe. Les autres personnes-ressources considérées sont l'enseignant-ressource ou l'enseignante-ressource (32,7 %), l'orthophoniste (31,8 %), le psychoéducateur ou la psychoéducatrice (26,4 %), le conseiller pédagogique ou la conseillère pédagogique (19,1 %) et le technicien ou la technicienne en éducation spécialisée (16,4 %). D'autres personnes-ressources, telles que l'étudiant ou l'étudiante stagiaire, le tuteur ou la tutrice, l'aide-enseignant ou l'aide-enseignante et le conseiller ou la conseillère d'orientation, sont mentionnées dans des proportions inférieures à 10 %. L'ensemble de ces personnes-ressources est présenté à l'annexe E.

Tableau 4.7
Personnes-ressources externes à la classe, ensemble des volets*

PERSONNES-RESSOURCES	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=110)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=92)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=18)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=93)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=17)**
Orthopédagogue	61,8	70,7	16,7	71,0	22,2
Enseignant-ressource	32,7	27,2	61,1	29,0	83,3
Orthophoniste	31,8	38,0	--	35,5	11,1
Psychoéducateur	26,4	28,3	16,7	29,0	11,1
Conseiller pédagogique	19,1	18,5	22,2	22,6	33,3
Technicien en éducation spécialisée	16,4	12,0	38,9	18,3	27,7
Étudiant stagiaire	7,3	4,3	22,2	7,5	--
Tuteur	5,5	5,4	5,6	--	50,0
Aide-enseignant	4,5	5,4	--	--	11,1
Conseiller d'orientation	3,6	--	22,2	4,3	--

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Les données de cette colonne ont été validées auprès des écoles anglophones; la catégorie « tuteur » comprend les étudiants et étudiantes stagiaires.

Les données relatives aux personnes-ressources externes à la classe révèlent que :

- dans les écoles primaires, on compte surtout faire appel aux services d'un ou d'une orthopédagogue (70,7 %). Les autres personnes-ressources que l'on prévoit utiliser sont l'orthophoniste (38,0 %), le psychoéducateur ou la psychoéducatrice (28,3 %) et l'enseignant-ressource ou l'enseignante-ressource (27,2 %);
- les écoles secondaires comptent principalement avoir recours aux services d'enseignants-ressources ou d'enseignantes-ressources (61,1 %) et envisagent également de faire appel à un technicien ou à une technicienne en éducation spécialisée (38,9 %), à des conseillers pédagogiques ou à des conseillères pédagogiques (22,2 %), à des conseillers ou à des conseillères d'orientation (22,2 %) de même qu'à des étudiants ou à des étudiantes stagiaires (22,2 %);
- les écoles francophones prévoient faire appel à un ou une orthopédagogue (71,0 %), à un ou une orthophoniste (35,5 %), à un psychoéducateur ou à une psychoéducatrice (29,0 %) et à des enseignants-ressources ou à des enseignantes-ressources (29,0 %);
- dans les écoles anglophones, on compte recourir aux services d'enseignants-ressources ou d'enseignantes-ressources (83,3 %) ainsi qu'au tuteur ou à la tutrice (50,0 %) et au conseiller pédagogique ou à la conseillère pédagogique (33,3 %).

Formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque

Le tableau 4.8 reprend les données relatives aux formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque. Deux formes de soutien sont mentionnées dans plus de 45 % des dossiers à l'étude. Il s'agit de personnes-ressources externes intervenant en classe (50,0 %) et de personnes-ressources externes intervenant hors de la classe (45,4 %). Les autres formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à risque qui figurent dans les dossiers sont, dans l'ordre, la planification des interventions entre l'enseignant ou l'enseignante et la personne-

ressource externe (33,3 %), le diagnostic des élèves à risque (30,6 %), la classe à effectif réduit (28,7 %), la récupération (20,4 %), le soutien adapté par l'enseignant ou l'enseignante hors de la classe (13,9 %) de même que le soutien aux parents (13,9 %). D'autres formes de soutien sont citées dans moins de 12 % des dossiers; elles sont énumérées à l'annexe F.

Les données relatives aux formes de soutien et d'organisation indiquent que :

- les deux principales formes de soutien prévues auprès des élèves à risque du primaire sont la personne-ressource externe intervenant en classe (60,5 %) et la personne-ressource externe intervenant hors de la classe (48,8 %);
- dans les écoles secondaires, la principale forme de soutien prévue auprès des élèves à risque est la récupération, mentionnée par plus de 45 % des écoles. Les autres formes de soutien le plus souvent mentionnées sont la planification des interventions entre l'enseignant ou l'enseignante et la personne-ressource externe (36,4 %), la personne-ressource externe intervenant hors de la classe (31,8 %) et la classe à effectif réduit (31,8 %);
- dans les écoles francophones comme dans les écoles anglophones, on compte utiliser principalement les personnes-ressources externes intervenant en classe. En effet, 46,2 % des écoles francophones et 70,6 % des écoles anglophones envisagent cette forme de soutien en premier lieu. Les autres formes de soutien auxquelles prévoient faire appel les écoles francophones sont la planification des interventions entre l'enseignant ou l'enseignante et la personne-ressource externe (34,1 %) ainsi que le diagnostic des élèves à risque (30,8 %). Dans le cas des écoles anglophones, les principales formes de soutien mentionnées dans les dossiers sont, outre les personnes-ressources externes intervenant en classe, la classe à effectif réduit (41,2 %) et la récupération (35,3 %).

Tableau 4.8
Formes de soutien et d'organisation auprès des élèves à
risque, volet *Solutions de rechange au redoublement**

FORMES DE SOUTIEN ET D'ORGANISATION	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=100)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=84)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=16)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=85)	ÉCOLES ANGLO- PHONES (n=15)
Personne-ressource externe intervenant en classe	50,0	60,5	9,1	46,2	70,6
Personne-ressource externe intervenant hors de la classe	45,4	48,8	31,8	12,1	23,5
Planification des interventions entre l'enseignant et la personne-ressource externe	33,3	32,6	36,4	34,1	29,4
Diagnostic des élèves à risque	30,6	32,6	22,7	30,8	29,4
Classe à effectif réduit	28,7	27,9	31,8	26,4	41,2
Récupération	20,4	14,0	45,5	17,6	35,3
Soutien adapté par l'enseignant hors de la classe	13,9	14,0	13,6	12,1	23,5
Soutien aux parents	13,9	14,0	13,6	14,3	11,8
Décloisonnement des groupes selon les besoins	12,0	10,5	18,2	11,0	17,6
Éducation préscolaire	11,1	14,0	--	12,1	5,9
Tutorat par les pairs	11,1	11,6	9,1	11,0	11,8

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

C) Objectifs visés et résultats attendus

Pour chacun des volets de la mesure *Actions pédagogiques*, le personnel de l'école doit présenter les principaux objectifs visés de même que les résultats attendus. Le tableau 4.9 reproduit l'ensemble des données recueillies sur le sujet.

Tableau 4.9
Objectifs visés et résultats attendus, volet *Solutions de rechange au redoublement**

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=107)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=87)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=20)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=90)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=17)
Éviter le redoublement et le décrochage	43,0	40,2	55,0	50,0	5,9
Améliorer les résultats scolaires	32,7	31,0	40,0	33,3	29,4
Améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale	28,0	32,2	10,0	25,6	41,2
Augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage	24,3	21,8	35,0	23,3	29,4
Améliorer l'estime de soi	17,8	17,2	20,0	15,6	29,4
Augmenter la persévérance scolaire	15,9	9,2	45,0	16,7	11,8
Offrir un meilleur suivi aux élèves	15,0	14,9	15,0	16,7	5,9
Adopter un nouveau programme pédagogique ou un nouveau projet éducatif	11,2	13,8	--	10,0	17,6

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Les trois objectifs le plus souvent mentionnés dans l'ensemble des dossiers à l'étude sont les suivants : éviter le redoublement et le décrochage (43,0 %), améliorer les résultats scolaires (32,7 %) et améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale (28,0 %). D'autres objectifs figurent également dans les dossiers, notamment augmenter l'autonomie des élèves (24,3 %), améliorer l'estime de soi (17,8 %), augmenter la persévérance scolaire (15,9 %), offrir un meilleur suivi aux élèves (15,0 %) et adopter un nouveau programme pédagogique ou un nouveau projet éducatif (11,2 %). Les objectifs

relevés dans moins de 10 % des dossiers à l'étude sont présentés à l'annexe G.

D'après les données relatives aux objectifs visés et aux résultats attendus mentionnées par les différents sous-groupes d'écoles, on constate que :

- dans les écoles primaires, trois objectifs principaux sont visés : éviter le redoublement et le décrochage (40,2 %), améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale (32,2 %) et améliorer les résultats scolaires (31,0 %);
- dans plus de la moitié des écoles secondaires (55,0 %), un objectif principal est visé : éviter le redoublement et le décrochage scolaire. Parmi les autres objectifs mentionnés dans les dossiers d'écoles secondaires, citons la persévérance scolaire (45,0 %), l'amélioration des résultats scolaires (40,0 %) ainsi que l'augmentation de l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage (35,0 %);
- les écoles francophones, tout comme l'ensemble des écoles, ont indiqué les mêmes objectifs, à savoir éviter le redoublement (50,0 %), améliorer les résultats scolaires (33,3 %) et améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale (25,6 %);
- dans les dossiers d'écoles anglophones, on précise en premier lieu vouloir améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale dans une proportion de 41,2 %. Les autres objectifs sont d'améliorer les résultats scolaires (29,4 %), d'augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage (29,4 %) et d'améliorer l'estime de soi (29,4 %). La faible proportion (5,9 %) que recueille l'objectif d'éviter le redoublement peut s'expliquer par le fait que cette pratique n'est pas répandue dans les écoles anglophones.

D) Moyens et critères prévus pour l'évaluation

Dans leur demande d'allocations, les écoles doivent en outre mentionner de quelle façon elles prévoient évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Plusieurs moyens sont énoncés à cet égard; le tableau 4.10 reproduit les principaux.

Tableau 4.10
Moyens et critères prévus pour l'évaluation, volet
Solutions de rechange au redoublement*

MOYENS ET CRITÈRES PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=98)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=80)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=18)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=83)	ÉCOLES ANGLO-PHONES (n=15)
Résultats scolaires	73,5	76,3	61,1	71,1	86,7
Rencontres d'évaluation des membres du personnel	36,7	37,5	33,3	42,2	6,7
Niveau d'intérêt ou participation des élèves	27,6	23,8	44,4	27,7	26,7
Suivi par un ou une spécialiste ou une personne-ressource externe	23,5	25,0	16,7	20,5	40,0
Taux de réussite et nombre d'élèves promus	19,4	20,0	16,7	20,5	13,3

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Si l'on considère l'ensemble des écoles, on constate que les résultats scolaires constituent le principal moyen prévu pour évaluer l'atteinte des objectifs, et ce, dans près des deux tiers des écoles (73,5 %). Les autres principaux moyens mentionnés dans les dossiers sont les rencontres d'évaluation des membres du personnel (36,7 %), le niveau d'intérêt ou la participation des élèves (27,6 %), le suivi par un ou une spécialiste ou encore par une personne-ressource externe (23,5 %) de même que le taux de réussite ou le nombre d'élèves promus (19,4 %).

Les données relatives aux moyens et critères prévus pour l'évaluation mentionnées par les différents sous-groupes d'écoles indiquent que :

- dans les demandes d'allocations, le principal moyen prévu pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés est le rendement scolaire (résultats scolaires), et ce, dans toutes les catégories d'écoles (francophones et anglophones; primaires et secondaires);
- dans les écoles primaires (37,5 %) et dans les écoles francophones (42,2 %), on prévoit des rencontres d'évaluation des membres du personnel comme deuxième moyen d'évaluer l'atteinte des objectifs visés;
- dans les dossiers des écoles secondaires, on indique le niveau d'intérêt ou la participation des élèves (44,4 %) comme deuxième moyen d'évaluation;
- dans le cas des écoles anglophones, c'est le suivi par un ou une spécialiste ou encore par une personne-ressource externe qui figure comme deuxième moyen d'évaluation le plus souvent mentionné (40,0 %).

4.3.2 Mesure 4 : *Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté*

La mesure 4 a pour objet d'accroître la participation des parents au suivi scolaire de leurs enfants de même que d'assurer une meilleure collaboration de la communauté dans son ensemble. Pour mener à bien ses actions, l'école peut, dans le cadre de cette mesure, mettre à la disposition de son personnel certaines ressources afin de favoriser la collaboration des parents. L'école peut également s'associer à des partenaires locaux dans certains projets communs ou dans des projets pilotes concernant l'encadrement des élèves, l'accroissement de la participation des parents ou l'amélioration des conditions de vie de la famille.

A) *Population visée*

Pour déterminer le type de population visée, nous reproduisons ici les données recueillies quant à la situation des élèves, telle qu'elle est décrite dans les dossiers. Les données sont présentées pour chacun des quatre volets de la mesure. Ceux-ci portent sur le développement de projets menés en collaboration par l'école et la communauté (volet 1), le soutien à des projets pilotes avec des organismes communautaires (volet 2), le soutien aux initiatives des écoles qui font appel à la participation des parents (volet 3) et le recours à des services adaptés aux réalités des familles immigrantes (volet 4).

Tableau 4.11
Situation des élèves ciblés pour l'ensemble des écoles*

PROFIL DES ÉLÈVES	VOLET 1 (n=72)	VOLET 2 (n=39)	VOLET 3 (n=61)	VOLET 4 (n=32)
Manque d'encadrement à la maison	54,2	53,8	65,6	59,4
Allophones ou communautés culturelles	47,2	48,7	42,6	71,9
Difficulté concernant la langue d'enseignement (français ou anglais)	29,2	38,5	37,7	56,3
Milieu très défavorisé	26,4	38,5	34,4	37,5
Absence des parents de l'organisme scolaire	23,6	30,8	39,3	56,3
Habilités scolaires sous-développées	26,4	28,2	27,9	15,6
Troubles du comportement	19,4	28,2	13,1	6,3
École isolée de la communauté	12,5	7,7	6,6	3,1

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Les données présentées au tableau 4.11 n'ont pas pour objet de permettre la comparaison des volets, mais plutôt de favoriser une vue d'ensemble des différentes populations d'élèves ciblées par la mesure 4. Elles permettent de constater que les caractéristiques majeures des élèves ciblés sont les suivantes : manque d'encadrement à la maison, forte provenance de communautés ethniques (allophones), habiletés scolaires sous-développées, milieu très défavorisé, absence des parents de l'organisme scolaire, difficulté concernant la langue d'enseignement (français ou anglais) et le fait que l'école soit isolée de la communauté. D'autres caractéristiques figurant dans moins de 10 % des dossiers à l'étude sont présentées à l'annexe H.

B) Nature des projets

Dans le cadre de la mesure 4, les activités présentées doivent permettre à l'école, la famille et la communauté de se connaître, d'organiser des projets et de créer des liens de partenariat. Dans leur description des projets touchant la mesure 4, les écoles doivent présenter les liens de partenariat qu'elles prévoient établir avec des organismes externes de même que les activités d'accompagnement des élèves, des parents et du personnel scolaire qu'elles comptent organiser. Les données contenues dans la présente section illustrent également les principaux objectifs fixés dans le cadre de la mesure 4 et les moyens prévus pour procéder à l'évaluation des projets.

Liens de partenariat

Selon l'information recueillie dans les dossiers, 98 des 117 écoles à l'étude (83,8 %) souhaitent créer des liens de partenariat dans le cadre de la mesure 4. Les principaux liens de partenariat auxquels elles font allusion figurent au tableau 4.12. Dans l'ensemble des écoles de même que dans tous les sous-groupes d'écoles étudiés, les organismes communautaires viennent au premier rang comme partenaires éventuels. Les proportions varient selon les sous-groupes, de 65,0 à 76,0 %, sauf pour les écoles anglophones, où cette proportion n'est que de 40,0 %.

Pour ce qui est des autres principaux liens de partenariat que l'on compte créer, 26,5 % des écoles mentionnent les organismes publics et parapublics (ministères, corps policiers, etc.), 26,5 %, les centres communautaires, 23,5 %, les centres locaux de services communautaires (CLSC), 16,3 %, les services d'interprétariat (banques d'interprètes), 15,3 %, les entreprises privées et 13,3 %, les centres sportifs ou

récréatifs. Les universités, les parents volontaires, d'autres écoles et les centres de ressources éducatives et pédagogiques sont aussi au nombre des partenaires éventuels mentionnés dans les dossiers. Toutefois, ils apparaissent dans moins de 10 % des cas (voir annexe I).

Tableau 4.12
Principaux liens de partenariat proposés par les écoles*

PARTENARIAT	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=98)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=81)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=17)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=83)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=15)
Organismes communautaires	67,3	65,4	76,5	72,3	40,0
Organismes publics et parapublics	26,5	24,7	35,3	26,5	26,7
Centres communautaires	26,5	25,9	29,4	25,3	33,3
CLSC	23,5	22,2	29,4	22,9	26,7
Services d'interprétariat	16,3	11,1	41,2	19,2	--
Entreprises privées	15,3	16,0	11,8	13,3	26,7
Centres sportifs ou récréatifs	13,3	13,6	11,8	12,0	20,0

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

Les données portant sur les liens de partenariat révèlent que :

- les écoles secondaires se distinguent des écoles primaires par le fait qu'elles comptent utiliser des services d'interprétariat en plus grand nombre (41,2 % contre 11,1 %). De plus, elles entendent collaborer davantage que les écoles primaires avec les organismes publics et parapublics (35,3 % en regard de 24,7 %);
- pour ce qui est des différences entre les écoles selon leur appartenance linguistique, les écoles anglophones s'appuient davantage sur le partenariat avec l'entreprise privée (26,7 %) que les écoles francophones (13,3 %). Les premières se différencient également des secondes par le fait qu'elles n'entendent pas utiliser des services externes d'interprétariat, alors que 19,2 % des écoles francophones se proposent d'y avoir recours.

Activités d'accompagnement des élèves

Les activités d'accompagnement sont présentées en trois catégories : l'accompagnement des élèves, l'accompagnement des parents et l'accompagnement du personnel scolaire. Le tableau 4.13 reprend les données recueillies relativement aux activités d'accompagnement des élèves. Au total, 98 des 117 écoles, soit 83,8 %, font mention d'activités d'accompagnement des élèves dans leur demande d'allocations. Les trois principales activités d'accompagnement inscrites dans les dossiers sont le soutien aux devoirs, les activités culturelles parascolaires et l'accompagnement psychosocial⁶. Elles sont retenues respectivement par 37,3 %, 30,1 % et 28,9 % des écoles ayant proposé des activités d'accompagnement dans le cadre de la mesure 4. Les autres activités de ce type le plus souvent proposées par les écoles sont, dans l'ordre, les activités sportives parascolaires (27,7 %), la motivation (22,9 %), les services liés à des problèmes particuliers⁷ (22,9 %), le renforcement de l'estime de soi (21,7 %), le soutien aux élèves qui font un retour aux études (13,3 %) de même que les services aux élèves en processus d'intégration (12,0 %). Par ailleurs, d'autres activités d'accompagnement sont nommées par moins de 10 % des écoles (voir annexe J).

-
6. Pour l'accompagnement psychosocial, on a souvent recours à une personne-ressource externe, comme un travailleur social ou une travailleuse sociale. Ce type d'accompagnement a généralement pour objet d'améliorer l'estime de soi, d'augmenter la valorisation, de favoriser la communication parents-enfants, de résoudre des problèmes liés à l'adolescence, etc.
 7. Ce sont, par exemple, la toxicomanie, la violence, le décrochage scolaire et le suicide.

Tableau 4.13
Activités d'accompagnement des élèves*

ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=98)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=80)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=18)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=83)	ÉCOLES ANGLO- PHONES (n=15)
Soutien aux devoirs	37,3	38,2	33,3	34,7	54,5
Activités culturelles parascolaires	30,1	27,9	40,0	30,6	27,3
Accompagnement psychosocial	28,9	20,6	66,7	27,8	36,4
Activités sportives parascolaires	27,7	26,5	33,3	27,8	27,3
Motivation	22,9	19,1	40,0	23,6	18,2
Services liés à des problèmes particuliers	22,9	17,6	46,7	22,2	27,3
Renforcement de l'estime de soi	21,7	19,1	33,3	23,6	9,1
Soutien aux raccrocheurs (réinsertion sociale)	13,3	2,9	60,0	15,3	--
Personnel de soutien aux repas	13,3	14,7	6,7	15,3	--
Services aux élèves en processus d'intégration	12,0	8,8	26,7	13,9	--

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

À la lumière des données relatives aux activités d'accompagnement des élèves, on constate que :

- au moment de la demande d'allocations, les principales activités d'accompagnement prévues dans les écoles primaires sont le soutien aux devoirs (38,2 %), les activités culturelles (27,9 %) et les activités sportives (26,5 %);
- dans les écoles secondaires, la situation est différente : les besoins d'accompagnement des élèves y semblent plus grands qu'au primaire. Les trois principales activités de ce type mentionnées dans les dossiers sont l'accompagnement psychosocial (66,7 %), le soutien aux élèves qui font un retour aux études (60 %) et les services liés à des problèmes particuliers (46,7 %);

- si l'on tient compte de l'appartenance linguistique, le soutien aux devoirs est une activité mentionnée plus fréquemment dans les dossiers des écoles anglophones que dans ceux des écoles francophones (54,5 % contre 34,7 %). De plus, les écoles francophones ont indiqué le renforcement de l'estime de soi dans une plus grande proportion que les écoles anglophones (23,6 % contre 9,1 %).

Par ailleurs, d'après les données recueillies, les activités d'accompagnement des élèves doivent se dérouler autant à l'école qu'à l'extérieur de celle-ci. La liste des endroits extérieurs à l'école où des activités sont prévues constitue l'annexe K. Enfin, en ce qui a trait au moment choisi pour tenir les activités, plus des deux tiers des écoles (67,4 %) précisent que les activités ont lieu le soir, 37,0 %, le jour, 10,9 %, la fin de semaine, 6,5 %, l'été et 2,2 % mentionnent la période des fêtes.

Activités d'accompagnement des parents

Le tableau 4.14 reproduit les données recueillies quant aux activités d'accompagnement des parents proposées par les écoles. Au total, 83 des 117 écoles à l'étude (71,0 %) comptent organiser des activités pour les parents. Si l'on considère maintenant l'ensemble des écoles ayant l'intention d'organiser des activités de ce type, l'activité la plus souvent mentionnée vise l'accompagnement sur le plan scolaire. Cette forme d'accompagnement des parents figure en effet dans plus de 80 % des dossiers étudiés. Les autres activités qui recueillent de fortes proportions sont les suivantes : de l'information sur les modes de participation à l'école, sur le comité d'école, sur le conseil d'établissement, etc. (44,6 %), de l'information sur le système scolaire québécois (32,5 %), des ateliers sur la communication parents-enfants

(28,9 %), des ateliers sur la correspondance des valeurs à l'école et à la maison (19,3 %), des services aux familles immigrantes (18,1 %) et des services de traduction et d'interprétariat (14,5 %). D'autres activités d'accompagnement ont été mentionnées par moins de 10 % des écoles (voir annexe L).

Selon les données relatives aux activités d'accompagnement précisées par les différents sous-groupes d'écoles :

- les écoles secondaires mentionnent dans une plus grande proportion que les écoles primaires l'information sur les modes de participation (75,0 % contre 41,3 %), l'information sur le système scolaire (50,0 % par rapport à 30,7 %), les ateliers sur la communication parents-enfants (37,5 % en regard de 28,0 %), les services aux familles immigrantes (37,5 % comparativement à 16,0 %) et les services de traduction et d'interprétariat (25,0 % en comparaison de 13,3 %). À l'inverse, les écoles primaires ont proposé dans une plus grande proportion des ateliers sur la correspondance des valeurs à l'école et à la maison (20,0 % versus 12,5 %);
- par ailleurs, les écoles francophones prévoient dans une plus grande proportion que les écoles anglophones organiser des activités sur le plan scolaire (87,0 % contre 71,4 %) et offrir des services aux familles immigrantes (20,3 % par rapport à 7,1 %). À l'inverse, les écoles anglophones indiquent dans une plus grande proportion les ateliers sur la correspondance des valeurs à l'école et à la maison (28,6 % comparativement à 17,4 %).

Tableau 4.14
Activités d'accompagnement des parents (formation et soutien)*

ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=83)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=75)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=8)**	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=69)	ÉCOLES ANGLO- PHONES (n=14)
Activités sur le plan scolaire	84,3	84,0	87,5	87,0	71,4
Information sur les modes de participation	44,6	41,3	75,0	44,9	42,9
Information sur le système scolaire québécois	32,5	30,7	50,0	33,3	28,6
Ateliers sur la communication parents-enfants	28,9	28,0	37,5	27,5	35,7
Ateliers sur la correspondance des valeurs à l'école et à la maison	19,3	20,0	12,5	17,4	28,6
Services aux familles immigrantes	18,1	16,0	37,5	20,3	7,1
Services de traduction et d'interprétariat	14,5	13,3	25,0	14,5	14,3

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Compte tenu du faible nombre d'écoles secondaires qui ont répondu ici, la prudence est de mise quant à l'interprétation des données.

Activités d'accompagnement du personnel scolaire

D'après les données recueillies dans les dossiers, 48 des 117 écoles, soit 41,0 %, prévoient organiser des activités pour le personnel scolaire. Le tableau 4.15 montre que, parmi les écoles qui comptent participer à l'accompagnement du personnel scolaire, l'activité qui figure le plus souvent dans les dossiers est le recours à des personnes-ressources pour des rencontres école-famille. Plus de 83 % des écoles ont en effet mentionné ce genre d'activité. Les personnes-ressources à qui l'on fait allusion dans les dossiers sont généralement des experts ou des expertes, des consultants ou des consultantes ou encore des psychologues qui viennent fournir l'information nécessaire au personnel

scolaire. Trois autres activités sont indiquées par plus de 10 % des écoles, soit des services d'interprétariat (25,0 %), la sensibilisation à la diversité ethnique et culturelle (20,8 %) et le soutien à la gestion de crises (10,5 %).

D'autres activités sont mentionnées par moins de 10 % des écoles, à savoir la sensibilisation à différents phénomènes sociaux, le soutien aux membres du personnel, l'intervention auprès des jeunes agresseurs et de leur famille, les références à des ressources appropriées, l'accompagnement en informatique de même que l'établissement d'ententes de partenariat.

Tableau 4.15
Activités d'accompagnement du personnel scolaire*

ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL SCOLAIRE	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=48)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=42)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=6)**	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=40)	ÉCOLES ANGLO- PHONES (n=8)
Personne-ressource pour les rencontres école-famille	83,3	81,0	100,0	80,0	100,0
Services d'interprétariat pour parents allophones	25,0	23,8	33,3	25,0	25,0
Sensibilisation à la diversité ethnique et culturelle	20,8	21,4	16,7	22,5	12,5
Soutien à la gestion de crises	10,5	7,2	33,4	12,5	--
Sensibilisation à différents phénomènes sociaux	4,2	4,8	--	5,0	--
Soutien aux membres du personnel	2,1	2,4	--	2,5	--
Intervention auprès des jeunes agresseurs et de leur famille	2,1	--	16,7	2,5	--
Références à des ressources appropriées	2,1	2,4	--	2,5	--
Accompagnement informatique	2,1	2,4	--	2,5	--
Établissement d'ententes de partenariat	2,1	2,4	--	2,5	--

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Compte tenu du faible nombre d'écoles secondaires qui ont répondu ici, la prudence est de mise quant à l'interprétation des données.

Étant donné le faible nombre d'écoles (48) qui prévoient effectuer des activités auprès du personnel scolaire, nous ne précisons pas de distinctions entre les différents sous-groupe. Les données de cet ordre reproduites dans le tableau 4.15 ne sont présentées qu'à titre indicatif.

Projets ou services particuliers

Pour compléter l'information recueillie sur les projets, nous avons vérifié dans les dossiers si certaines écoles proposent des projets ou des services particuliers. Sur les 117 écoles à l'étude, 30 indiquent de tels projets ou services. Le tableau 4.16 reproduit la liste des projets ou services mentionnés dans les dossiers.

Tableau 4.16
Projets ou services particuliers relatifs aux liens entre l'école, la famille et la communauté

PROJETS OU SERVICES PARTICULIERS	NOMBRE D'ÉCOLES* (n=30)
Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	9
Actions bénévoles	5
Projets environnementaux	5
Camp d'été	3
Entreprise étudiante	3
Échanges entre écoles	2
Garderie pour les enfants des parents participant aux activités de l'école	2
Échange interculturel	1
Aide aux devoirs par des parents du même milieu ethnique	1
Comité d'élèves assurant la surveillance	1
Participation des parents aux travaux de la classe	1
Aide à l'alimentation	1
Projet de chorale	1
Stages	1
Projet de fête interculturelle parents-élèves	1

* Certaines écoles ont mentionné plus d'un projet.

C) Objectifs visés et résultats attendus

Les objectifs présentés par les écoles ont été recueillis pour les quatre volets de la mesure 4. Les données portant sur chacun de ces volets sont présentées dans des tableaux distincts.

Volet 1

Le tableau 4.17 présente l'information pour le volet 1, à savoir le développement de projets menés en collaboration par l'école et la communauté.

Les trois principaux objectifs proposés par les écoles dans ce contexte sont les suivants : intégrer les parents dans le processus d'apprentissage (aide aux devoirs, activités, sorties, etc.), augmenter la participation des parents (présence des parents aux réunions, aux comités, etc.), accroître la collaboration avec le milieu. Les proportions des écoles ayant retenu ces types d'objectifs sont respectivement de 41,9 %, 35,1 % et 29,7 %. D'autres objectifs sont énoncés par plus de 10 % des écoles : offrir un meilleur suivi aux élèves (20,3 %), augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage (16,2 %), améliorer les résultats scolaires (12,2 %), augmenter le sentiment d'appartenance des élèves (12,2 %) et améliorer la qualité des devoirs et des leçons (10,8 %).

Tableau 4.17
Principaux objectifs du volet *Développement de projets menés en collaboration avec la communauté**

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=74)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=62)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=12)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=64)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=10)
Intégrer les parents dans le processus d'apprentissage	41,9	43,5	33,3	39,1	60,0
Augmenter la participation des parents	35,1	37,1	25,0	34,4	40,0
Accroître la collaboration avec le milieu	29,7	33,9	8,3	31,3	20,0
Améliorer l'estime de soi	21,6	16,1	50,0	21,9	20,0
Offrir un meilleur suivi aux élèves	20,3	16,1	41,7	20,3	20,0
Augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage	16,2	16,1	16,7	14,1	30,0
Améliorer les résultats scolaires	12,2	14,5	--	14,1	--
Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves	12,2	11,3	16,7	12,5	10,0
Améliorer la qualité des devoirs et des leçons	10,8	11,3	8,3	9,4	20,0

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

À la lumière des principaux objectifs mentionnés par les différents sous-groupes d'écoles, on observe que :

- les écoles secondaires ont des objectifs différents de ceux des écoles primaires. En effet, les trois principaux objectifs énoncés dans les dossiers des écoles secondaires sont les suivants : améliorer l'estime de soi (50,0 %), offrir un meilleur suivi aux élèves (41,7 %) et intégrer les parents dans le processus d'apprentissage (33,3 %). Dans le cas des écoles primaires, voici les trois principaux objectifs mentionnés : intégrer les parents dans le processus d'apprentissage (43,5 %), augmenter la participation des parents (37,1 %) et accroître la collaboration avec le milieu (33,9 %);

- pour ce qui est des différences entre les écoles francophones et les écoles anglophones, ces dernières semblent accorder une importance particulière à l'intégration des parents dans le processus d'apprentissage. En effet, 60,0 % d'entre elles mentionnent cet objectif, comparativement à 39,1 % des écoles francophones.

Volet 2

Les principaux objectifs visés par le volet 2 (*Soutien à des projets pilotes avec des organismes communautaires*) de la mesure 4 figurent au tableau 4.18.

Tableau 4.18
Principaux objectifs du volet *Soutien à des projets pilotes avec des organismes communautaires**

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=42)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=33)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=9)**	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=37)	ÉCOLES ANGLO-PHONES (n=5)**
Intégrer les parents dans le processus d'apprentissage	52,4	57,6	33,3	54,1	40,0
Augmenter la participation des parents	40,5	45,5	22,2	40,5	40,0
Offrir un meilleur suivi aux élèves	26,2	24,2	33,3	29,7	--
Accroître la collaboration avec le milieu	23,8	24,2	22,2	24,3	20,0
Améliorer l'estime de soi	19,0	9,1	55,6	21,6	--
Diminuer la violence	14,3	12,1	22,2	16,2	--
Prévenir ou régler les problèmes de comportement	11,9	12,1	11,1	10,8	20,0

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Compte tenu du faible nombre d'écoles secondaires et d'écoles anglophones qui ont répondu ici, la prudence est de mise quant à l'interprétation des données.

Les objectifs du volet 2 correspondent presque tous à ceux qui sont mentionnés pour le volet 1. Ainsi, on y trouve les objectifs suivants : intégrer les parents dans le processus d'apprentissage, augmenter la participation des parents à l'école et offrir un meilleur suivi aux élèves. Les proportions varient de 52,4 à 26,2 %. Il faut préciser également que 14,3 % des écoles ont fait mention d'un nouvel objectif, soit diminuer la violence.

En ce qui concerne les sous-groupes à l'étude, les écarts observés sont sensiblement les mêmes que pour le volet 1.

Volets 3 et 4

Les données relatives aux objectifs du troisième et du quatrième volet de la mesure 4 sont reproduites dans les tableaux 4.19 et 4.20. Les objectifs de ces volets sont sensiblement les mêmes que dans le cas des deux premiers volets. Pour cette raison, nous nous limitons ici à la présentation des tableaux.

Tableau 4.19**Principaux objectifs du volet *Soutien aux initiatives des écoles qui font appel à la participation des parents****

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=60)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=54)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=6)**	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=47)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=13)
Intégrer les parents dans le processus d'apprentissage	76,7	75,9	83,3	74,5	84,6
Augmenter la participation des parents	75,0	75,9	66,7	70,2	92,3
Accroître la collaboration avec le milieu	20,0	22,2	--	21,3	15,4
Offrir un meilleur suivi aux élèves	16,7	16,7	16,7	17,0	15,4
Améliorer l'estime de soi	11,7	7,4	50,0	10,6	15,4
Améliorer la qualité des devoirs et des leçons	11,7	13,0	--	14,9	--

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Compte tenu du faible nombre d'écoles secondaires qui ont répondu ici, la prudence est de mise quant à l'interprétation des données.

Tableau 4.20
Principaux objectifs du volet *Recours à des services adaptés aux réalités des familles immigrantes**

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=30)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=28)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=2)**	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=27)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=3)**
Intégrer les parents dans le processus d'apprentissage	90,0	92,9	50,0	88,9	100,0
Augmenter la participation des parents	73,3	75,0	50,0	74,1	66,7
Offrir un meilleur suivi aux élèves	20,0	17,9	50,0	22,2	--
Améliorer l'estime de soi	13,3	10,7	50,0	11,1	33,3
Augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage	10,0	10,7	--	7,4	33,3

* Chaque école pouvait donner plus d'une réponse. Par conséquent, le total des proportions peut être supérieur à 100 %.

** Compte tenu du faible nombre d'écoles secondaires et d'écoles anglophones qui ont répondu ici, la prudence est de mise quant à l'interprétation des données.

4.3.3 Mesure 5 : Accès aux ressources culturelles, volet *Jeune public*

La mesure 5 a pour objet d'intégrer les activités culturelles à l'enseignement. On désire ainsi favoriser auprès des élèves la création artistique, l'expérience culturelle de même que le contact avec les lieux culturels. L'accès aux ressources culturelles vise à enrichir l'acte pédagogique en établissant une complémentarité entre l'enseignement donné en classe, les objets de la culture et les spécialistes des domaines artistique et scientifique. Il vise également à favoriser des liens de partenariat avec différents ministères, organismes ou organisations ou encore des lieux culturels du quartier, par exemple la bibliothèque.

La mesure 5 comprend un volet obligatoire, le volet *Jeune public*, et plusieurs autres volets dits « novateurs » par lesquels on fait appel à la créativité et à différentes ententes de partenariat (financiers ou de services) avec des ministères ou des organismes. La mesure est accessible par deux modes de financement. Le volet obligatoire consiste en une allocation de base et les volets novateurs prennent la forme d'allocations supplémentaires. Dans le premier cas, chaque école reçoit, sur présentation d'une planification annuelle, une allocation de base équivalant à 10 \$ par élève. Dans le second, un montant de 500 000 \$ est disponible pour des allocations supplémentaires.

A) Population visée

L'allocation de base versée dans le cadre du volet *Jeune public* est « universelle, accessible à tous et obligatoire⁸ ». Tous les élèves des écoles, tant primaires que secondaires, doivent participer au volet *Jeune public* de cette mesure.

B) Nature des projets

Volet obligatoire Jeune public

Les élèves du primaire et du secondaire doivent participer à une activité culturelle. L'objectif est de les sensibiliser à l'un ou l'autre des aspects de la culture. Un répertoire des lieux culturels reconnus par le ministère de la Culture et des Communications est disponible et offert aux écoles. Plus de 150 lieux y sont inscrits. Le répertoire se divise en trois blocs, à savoir « Arts », « Sciences humaines » et « Sciences de la nature ». Chacune des activités se trouvant dans ce guide fait l'objet d'une fiche d'information dans laquelle figurent, entre autres, les données suivantes : nom de l'organisme, adresse, nom de la personne responsable, numéro(s) de téléphone, coûts, description de l'activité. Il est prévu que tous les élèves de l'école doivent profiter de la mesure pour faire au moins une sortie culturelle durant l'année scolaire. Il importe cependant à l'établissement d'enseignement d'assurer un équilibre entre les activités liées à la culture artistique et celles qui se rattachent à la culture scientifique.

8. *Soutenir l'école montréalaise. Document de travail. Volet 1 : Jeune public*, p. 3.

Contrairement aux autres mesures, où les écoles ont la latitude voulue pour réaliser les projets, le volet *Jeune public*, compte tenu de son caractère universel et des sommes versées pour favoriser la visite de lieux culturels, ne présente pas de spécificités quant à la nature des projets. Les seules données disponibles sur le sujet concernent le nombre de visites-élèves prévues au mois de mars 1999⁹.

Les compilations effectuées par le responsable de la mesure indiquent en date du 26 mars 1999 que 95 670 visites-élèves devaient avoir lieu. De plus, toutes les écoles, tant primaires que secondaires, prévoyaient participer à plusieurs activités culturelles durant l'année. Dans 40 des 117 dossiers de demandes d'allocations, des renseignements sur la nature des projets sont précisés. Dans 97,5 % des cas, on mentionne l'accès aux ressources culturelles et scientifiques externes; dans 22,5 % des cas, on fait état de projets à long terme par rapport à l'écriture, aux arts, aux sciences, etc.

C) Objectifs visés et résultats attendus

Plusieurs objectifs sont fixés dans le cadre de ce volet; 37 des 117 dossiers examinés contiennent de l'information relative aux objectifs visés à ce sujet. Cette information figure au tableau 4.21. Étant donné le faible nombre de cas, nous présentons ci-dessous les résultats pour l'ensemble des écoles, sans établir de distinctions entre, d'une part, les écoles primaires et les écoles secondaires et, d'autre part, les écoles francophones et les écoles anglophones.

9. D'autres données sur la fréquentation des lieux culturels de même que sur le nombre d'élèves par visite seront incluses dans un rapport subséquent.

Tableau 4.21

Objectifs visés et résultats attendus, volet *Jeune public**

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS (n=37)	PROPORTION (%)
Améliorer l'appréciation des arts et de la culture	59,5
Faciliter l'accès aux ressources culturelles	40,5
Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves	29,7
Utiliser la langue d'enseignement en dehors de la classe	27,0
Montrer le lien entre la vie courante et les études	18,9
Améliorer la qualité des devoirs et des leçons	10,8
Augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage	10,8

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Conformément aux objectifs du programme, plus de la moitié (59,5 %) des écoles souhaitent améliorer l'appréciation des arts et de la culture. Par ailleurs, dans 40,5 % des écoles, on dit vouloir faciliter l'accès aux ressources culturelles. Viennent ensuite des objectifs plus larges, à savoir augmenter le sentiment d'appartenance des élèves (29,7 %), utiliser la langue d'enseignement en dehors de la classe (27,0 %), montrer le lien entre la vie courante et les études (18,9 %), améliorer la qualité des devoirs et des leçons (10,8 %) et augmenter l'autonomie des élèves en matière d'apprentissage (10,8 %).

D'autres objectifs sont précisés par moins de 10 % des écoles. Il s'agit des suivants : augmenter la persévérance scolaire, améliorer l'estime de soi, améliorer les résultats scolaires, intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement, prévenir ou régler les problèmes de comportement, offrir un meilleur suivi aux élèves, améliorer les aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale, intégrer les parents dans le processus d'apprentissage et maintenir l'esprit d'équipe et la coopération.

4.3.4 Mesure 6 : Développement professionnel de la direction et de son équipe-école

La mesure 6 a pour objet de favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école. Cette dernière doit donc prévoir des initiatives de changement durables pour assurer la réussite de ses élèves. Les initiatives proposées font appel à l'expertise pédagogique du personnel enseignant et du reste de l'équipe-école.

Trois volets composent la mesure 6 : l'accompagnement professionnel externe de l'équipe-école, la concertation et le ressourcement des membres de l'équipe-école ainsi que la recherche en collaboration avec une université. De ces trois volets, seul le premier est obligatoire, soit l'accompagnement professionnel externe.

Dans le cadre de la mesure 6, la direction et l'équipe-école sont donc appelées à acquérir des compétences pédagogiques ou organisationnelles et à élaborer des outils transférables. En ce sens, l'école peut s'adresser à une personne-ressource externe, s'associer à une université ou à un groupe de recherche, favoriser des échanges avec d'autres établissements scolaires ou créer des projets d'accompagnement.

Les données que nous présentons ici sont celles qui portent sur le volet obligatoire de la mesure, soit le volet 1 (l'accompagnement professionnel externe). L'information est présentée ci-dessous dans cinq sections distinctes : la population visée, les éléments importants des objets d'intervention, les principaux objectifs à atteindre et les résultats attendus de même que les critères prévus pour l'évaluation.

Nous avons également cru bon d'ajouter certaines données touchant plus particulièrement le deuxième et le troisième volet de la mesure 6

(concertation et ressourcement des membres de l'équipe-école, recherche en collaboration avec une université). Les données relatives au deuxième volet ont trait aux différents types d'actions et de projets proposés par les écoles. Quant à celles qui sont relatives au troisième volet, elles portent sur les principaux objets de recherche avec les universités.

A) Population visée

Contrairement aux autres mesures du programme de soutien à l'école montréalaise, qui s'adressent principalement aux élèves, la mesure 6 a ceci de particulier qu'elle concerne surtout la direction, les enseignants et les enseignantes de même que le personnel non enseignant de l'école. Ainsi, l'équipe-école constitue la population cible du volet obligatoire qu'est l'accompagnement professionnel externe. Le tableau 4.22 reproduit l'information recueillie à ce sujet.

Tableau 4.22
Population visée par le volet obligatoire *Accompagnement professionnel externe*

POPULATION	NOMBRE DE RÉPONSES (n=106)	PROPORTION (%)*
Enseignants	59	55,7
Équipe-école	39	36,8
Direction de l'école	28	26,4
Personnel non enseignant	22	20,8

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Dans plus de la moitié des 106 écoles (55,7 %) ayant donné des précisions sur la population visée par l'accompagnement professionnel externe, ce sont d'abord les enseignants qui sont visés par la mesure 6. D'autres groupes ont aussi été mentionnés dans les dossiers : 36,8 % des 106 écoles précisent que l'équipe-école pourrait bénéficier de projets

d'accompagnement professionnel externe, 26,4 % font allusion à la direction de l'école et 20,8 %, au personnel non enseignant.

B) Nature des projets

Les données relatives aux projets sont présentées en trois volets. Dans un premier temps, nous énonçons les différents objets d'intervention auprès de la direction de l'école. Dans un deuxième temps, les objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant de l'école sont exposés. Enfin, dans un troisième temps, il s'agit des objets d'intervention auprès des parents.

Nous reproduisons également, à titre d'information, les objets de concertation et de ressourcement pour le deuxième volet de la mesure ainsi que les objets de recherche pour le troisième volet. Les données recueillies nous renseignent en outre sur les principaux objectifs fixés par les écoles en vue d'atteindre les résultats voulus de même que sur les moyens prévus pour évaluer les résultats obtenus.

Objets d'intervention auprès de la direction de l'école quant à l'accompagnement professionnel externe

Le tableau 4.23 reproduit l'information colligée dans les dossiers des écoles à l'étude relativement aux principaux objets d'intervention auprès de la direction en ce qui a trait à l'accompagnement professionnel externe. Au total, 57 des 117 écoles, soit 48,0 %, prévoient des interventions auprès de la direction de l'école.

Tableau 4.23
Principaux objets d'intervention auprès de la direction de l'école*

OBJETS D'INTERVENTION	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=57)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=43)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=14)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=50)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=7)
Élaboration du projet éducatif	54,4	53,5	57,1	62,0	--
Mise à jour en didactique	26,3	23,3	35,7	24,0	42,9
Encadrement des élèves	17,5	7,0	50,0	16,0	28,6
Organisation des services	14,0	11,6	21,4	12,0	28,6
Communication avec les parents	10,5	9,3	14,3	10,0	14,3

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Dans les écoles qui comptent intervenir auprès de la direction, l'élaboration du projet éducatif constitue le principal objet d'accompagnement professionnel prévu. En effet, plus de la moitié des écoles (54,4 %) le mentionnent. Les autres objets d'intervention cités dans les dossiers sont, dans l'ordre, la mise à jour en didactique (26,3 %), l'encadrement des élèves (17,5 %), l'organisation des services (14,0 %) et la communication avec les parents (10,5 %). Les objets d'intervention indiqués par moins de 10 % des écoles sont présentés à l'annexe M.

Selon les données portant sur les principaux objectifs d'intervention auprès de la direction de l'école :

- l'élaboration du projet éducatif demeure le principal objet d'intervention prévu auprès de la direction, tant au primaire (53,5 %) qu'au secondaire (57,1 %);
- dans les écoles secondaires, l'encadrement des élèves figure au deuxième rang des priorités en matière d'objets d'intervention, avec une proportion de 50,0 %, comparativement aux écoles primaires, où cet élément est mentionné dans seulement 7,0 % des dossiers.

Dans les écoles primaires, la mise à jour en didactique représente le deuxième objet d'intervention auprès des directeurs et des directrices (23,3 %). Les écoles secondaires, quant à elles, classent la mise à jour en didactique au troisième rang des priorités, avec une proportion de 35,7 %;

- dans les écoles francophones, l'accompagnement professionnel pour l'élaboration du projet éducatif revient dans 62,0 % des dossiers. Dans les écoles anglophones, le principal objet d'intervention prévu est la mise à jour en didactique (42,9 % des cas).

Objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant de l'école

Les données relatives aux objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant de l'école sont présentées au tableau 4.24. Comparativement au point précédent (objets d'intervention auprès de la direction), un plus grand nombre d'écoles ont élaboré des objets d'intervention auprès de ces deux groupes. Au total, 100 écoles (85,0 %) mentionnent des activités d'accompagnement.

Le principal objet d'intervention prévu est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication : 38,0 % des écoles précisent en effet cet élément. Viennent ensuite, dans l'ordre, la planification des activités pédagogiques (33,0 %), l'amélioration de la gestion de classe (19,0 %), l'approche coopérative (16,0 %) et l'enseignement stratégique (10,0 %). D'autres objets d'intervention sont également mentionnés, mais par moins de 10 % des écoles (voir annexe N).

Tableau 4.24**Principaux objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant de l'école***

OBJETS D'INTERVENTION	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=100)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=83)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=17)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=84)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=16)
Utilisation pédagogique des NTIC	38,0	39,8	29,4	35,7	50,0
Planification des activités pédagogiques	33,0	31,3	41,4	33,3	31,3
Amélioration de la gestion de classe	19,0	19,3	17,6	19,0	18,8
Approche coopérative	16,0	18,1	5,9	17,9	6,3
Enseignement stratégique	10,0	9,6	11,8	11,9	--

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Les données relatives aux objets d'intervention auprès des enseignants et des enseignantes de même que du personnel non enseignant révèlent que :

- les trois principaux objets d'intervention prévus dans les écoles primaires quant à l'accompagnement professionnel de ces deux groupes sont l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (39,8 %), la planification des activités pédagogiques (31,3 %) et l'amélioration de la gestion de classe (19,3 %);
- pour ce qui est des écoles secondaires, la planification des activités pédagogiques constitue le premier objet d'intervention prévu dans le cas présent : plus de 40 % des écoles le mentionnent. Les deux autres objets d'intervention le plus souvent indiqués sont l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (29,4 %) et l'amélioration de la gestion de classe (17,6 %);
- si l'on tient compte de la langue d'enseignement des écoles, les trois principaux objets d'intervention prévus dans les écoles francophones et anglophones sont les mêmes : l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communication (respectivement 35,7 % et 50,0 %), la planification des activités

pédagogiques (33,3 % et 31,3 %) et l'amélioration de la gestion de classe (19,0 % et 18,8 %).

Objets d'intervention auprès des parents

Seulement sept écoles prévoient tenir des activités d'accompagnement professionnel auprès des parents. Étant donné le faible nombre d'écoles qui comptent s'engager sur ce plan, nous présentons les données pour l'ensemble des écoles seulement, sans distinction entre écoles primaires et écoles secondaires, d'une part, et écoles francophones et écoles anglophones, d'autre part. Le tableau 4.25 reproduit l'information recueillie.

Tableau 4.25
Objets d'intervention auprès des parents

OBJETS D'INTERVENTION	NOMBRE DE RÉPONSES	PROPORTION (n=7)*
Communication avec le personnel de l'école	4	57,1
Intégration des parents dans le processus d'apprentissage	2	28,6
Sentiment d'appartenance à l'école	2	28,6
Aide aux devoirs	1	14,3
Prévention de la violence	1	14,3

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

À la lumière des données présentées dans le tableau 4.24, on constate que le principal objet d'intervention prévu auprès des parents a trait à la communication avec le personnel de l'école. Cette information est relevée dans quatre dossiers. L'intégration des parents dans le processus d'apprentissage et le sentiment d'appartenance à l'école figurent par ailleurs dans deux dossiers. Enfin, l'aide aux devoirs et la prévention de la violence sont des éléments qui apparaissent dans un dossier.

Volet 2 : Concertation entre les membres de l'équipe-école et ressourcement

Bien que le deuxième volet de la mesure 6 ne soit pas obligatoire, nous présentons au tableau 4.26 l'information recueillie pour l'ensemble des écoles en ce qui concerne les principaux éléments de concertation et de ressourcement des membres de l'équipe-école.

Tableau 4.26
Principaux objets de concertation et de ressourcement des membres de l'équipe-école

OBJETS DE CONCERTATION ET DE RESSOURCEMENT	PROPORTION (n=49)*
Utilisation pédagogique des NTIC	40,8
Planification de l'enseignement	22,4
Projet éducatif	20,4
Communication avec le personnel de l'école	16,3
Approche coopérative	12,2
Mise à jour en didactique	12,2
Encadrement des élèves	10,2
Évaluation de la qualité des services éducatifs	10,2
Pédagogie de projet ou travail par ateliers	10,2

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Au total, 49 des 117 écoles dont les dossiers ont été étudiés (41,9 %) prévoient des activités de concertation entre les membres de l'équipe-école. Parmi les écoles qui comptent participer à ce volet, le principal objet de concertation et de ressourcement est l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), proposé dans 40,8 % des cas. La planification de l'enseignement et le projet éducatif viennent au deuxième et au troisième rang, soit respectivement 22,4 % et 20,4 % des écoles. Les autres objets de concertation mentionnés dans plus de 10 % des dossiers sont la communication avec le personnel de l'école, l'approche coopérative, la mise à jour en didactique, l'encadrement des élèves, l'évaluation de la qualité des services éducatifs et la pédagogie de projet ou le travail par

ateliers. Les objets de concertation mis en évidence par moins de 10 % des écoles sont présentés à l'annexe O.

Volet 3 : Recherche en collaboration avec une université

Dans le cadre du troisième volet de la mesure 6, les écoles peuvent s'associer à une université ou à un groupe de recherche afin de mener une recherche-action dont l'objet est de résoudre des problèmes liés aux véritables besoins de l'école. Au total, 23 des 117 écoles à l'étude comptent collaborer avec une université dans le cadre de la mesure 6.

Les projets dont la mention revient le plus fréquemment dans les dossiers sont les suivants : évaluation de la qualité des services éducatifs, projet dans une discipline particulière et utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Chacun de ces éléments de recherche est précisé par cinq écoles. Par ailleurs, trois objets de recherche sont cités par trois écoles : la communication avec les parents, l'évaluation du rendement des élèves et l'amélioration de la gestion de classe. Quatre objets de recherche sont chacun mentionnés par deux écoles, à savoir l'approche coopérative, le *team teaching*, la planification des activités pédagogiques et la collecte de données sociodémographiques sur le quartier. Les autres objets de recherche relevés dans les dossiers figurent au tableau 4.27.

Tableau 4.27
Objets de recherche en collaboration avec une université

OBJETS DE RECHERCHE (n=23)	NOMBRE DE MENTIONS
Évaluation de la qualité des services éducatifs	5
Projet dans une discipline particulière	5
Utilisation pédagogique des NTIC	5
Communication avec les parents	3
Évaluation du rendement des élèves	3
Amélioration de la gestion de classe	3
Approche coopérative	2
<i>Team teaching</i>	2
Planification des activités pédagogiques	2
Collecte de données sociodémographiques sur le quartier	2
Projet éducatif	1
Leadership pédagogique	1
Organisation du temps d'enseignement	1
Encadrement des élèves	1
Enseignement stratégique	1
Évaluation des apprentissages	1
Aide aux devoirs	1
Mesures d'aide à l'amélioration	1
Intégration du parent dans le processus d'apprentissage	1
Code de vie	1
<i>Behavioral adaptation project</i>	1
Métaphonologie	1
Habiletés sociales des élèves	1
Projet en sciences de la nature	1
Uniformisation de l'approche pédagogique au primaire et à l'éducation préscolaire	1
Développement du travail par ateliers	1
Ateliers et projets	1

C) Objectifs visés et résultats attendus

Certains objectifs sont prévus par les écoles afin traduire en actions le volet obligatoire de la mesure 6, c'est-à-dire l'accompagnement professionnel externe. Les principaux objectifs énoncés figurent au tableau 4.28. Ils sont reproduits pour l'ensemble des écoles de même que pour les écoles primaires et secondaires ainsi que les écoles francophones et anglophones.

Tableau 4.28
Principaux objectifs visés et résultats attendus, volet
Accompagnement professionnel de l'équipe-école*

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=99)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=82)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=17)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=84)	ÉCOLES ANGLO- PHONES (n=15)
Adopter un nouveau programme pédagogique ou un nouveau projet éducatif	49,5	51,2	41,2	51,2	40,0
Intégrer les NTIC dans l'enseignement	32,3	34,1	23,5	31,0	40,0
Améliorer la concertation au sein du personnel	27,3	28,0	23,5	27,4	26,7
Mieux préparer les intervenants à l'ensemble du projet éducatif	25,3	23,2	35,3	25,0	26,7

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Quatre objectifs principaux sont mentionnés dans les dossiers à l'étude en ce qui a trait à l'accompagnement professionnel externe. Il s'agit, dans l'ordre, d'adopter un nouveau programme pédagogique ou un nouveau projet éducatif (49,5 %), d'intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement (32,3 %), d'améliorer la concertation au sein du personnel (27,3 %) et de mieux préparer les intervenants et les intervenantes à l'ensemble du projet éducatif (25,3 %). D'autres objectifs figuraient dans moins de 10 % des dossiers (voir annexe P).

Les données relevées dans les dossiers en rapport avec les principaux objectifs fixés par les écoles révèlent que :

- le principal objectif visé quant à l'accompagnement professionnel de l'équipe-école est le même dans les écoles primaires (51,2 %) et dans les écoles secondaires (41,2 %), soit adopter un nouveau programme pédagogique. Le deuxième objectif diffère selon l'ordre d'enseignement. Les écoles primaires indiquent l'intégration des

nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement (34,1 %), tandis que les écoles secondaires s'intéressent plutôt à la préparation des intervenants et des intervenantes à l'ensemble du projet éducatif (35,3 %);

- dans les écoles francophones, le principal objectif visé est l'adoption d'un nouveau programme pédagogique (51,2 %). Dans le cas des écoles anglophones, l'adoption d'un nouveau programme pédagogique et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont des mesures qui ont été mentionnées par une même proportion d'écoles, soit 40,0 %.

D) Moyens et critères prévus pour l'évaluation

Certains moyens sont également prévus par les écoles pour procéder à l'évaluation des résultats concernant l'atteinte des objectifs. Les principaux moyens retenus figurent au tableau 4.29.

Plus de la moitié des écoles (54,8 %) envisagent des rencontres d'évaluation avec des membres du personnel pour vérifier l'atteinte des objectifs. Les autres moyens précisés dans les dossiers sont les suivants : les résultats scolaires (20,2 %), la réalisation effective de projets (15,5 %), la participation des élèves (13,1 %), le degré d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (11,9 %), le niveau d'adoption des nouvelles approches pédagogiques (11,9 %) et le suivi par un ou une spécialiste ou encore par une personne-ressource externe (10,7 %).

Tableau 4.29
Moyens et critères prévus pour l'évaluation, volet
Accompagnement professionnel de l'équipe-école*

OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ENSEMBLE DES ÉCOLES (n=84)	ÉCOLES PRIMAIRES (n=69)	ÉCOLES SECONDAIRES (n=15)	ÉCOLES FRANCOPHONES (n=71)	ÉCOLES ANGLOPHONES (n=13)
Rencontres d'évaluation des membres du personnel	54,8	58,0	40,0	59,2	30,8
Résultats scolaires	20,2	23,2	6,7	19,7	23,1
Réalisation effective de projets	15,5	15,9	13,3	12,7	30,8
Niveau d'intérêt ou participation des élèves	13,1	14,5	6,7	12,7	15,4
Degré d'utilisation des NTIC	11,9	14,5	--	8,5	30,8
Niveau d'adoption des nouvelles approches pédagogiques	11,9	11,6	13,3	11,3	15,4
Suivi par un spécialiste ou une personne- ressource externe	10,7	8,7	20,0	8,5	23,1

* La proportion indiquée provient de réponses multiples; le total des réponses ne correspond donc pas à 100 %.

Les données relatives aux moyens et critères prévus pour évaluer l'atteinte des objectifs quant à l'accompagnement professionnel externe de l'équipe-école montrent que :

- dans les écoles primaires (58,0 %) comme dans les écoles secondaires (40,0 %), on mise sur les rencontres d'évaluation des membres du personnel comme principal moyen pour évaluer l'atteinte des objectifs;
- un autre moyen d'évaluation, les résultats scolaires, est mentionné dans 23,2 % des dossiers d'écoles primaires. Dans les écoles secondaires, le deuxième moyen que l'on comptait préconiser est le suivi par un ou une spécialiste ou encore par une personne-ressource externe (20,0 %);
- dans les écoles francophones, tout comme dans l'ensemble des écoles, on prévoit utiliser les rencontres d'évaluation des membres

du personnel comme moyen d'évaluation. C'est le cas dans près de 60 % des dossiers;

- dans les écoles anglophones, trois moyens d'évaluation sont prévus dans une même proportion (30,8 %) : les rencontres d'évaluation des membres du personnel, la réalisation effective de projets et le degré d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

CINQUIÈME PARTIE : CONCLUSIONS

La collecte et l'analyse de l'information contenue dans les dossiers de demandes d'allocations ont permis de mieux connaître les activités proposées par les écoles dans le cadre du programme de soutien à l'école montréalaise. Les responsables des mesures disposent maintenant d'une vue d'ensemble sur l'orientation des projets et d'une source d'information plus précise sur l'utilisation du programme par les écoles.

Pour permettre un accès à la totalité des données compilées, toute l'information contenue dans le présent rapport sera reproduite dans un tableau de bord de gestion. Ce dernier permettra de vérifier les données relatives à l'ensemble des écoles. Il permettra également de dresser la liste des activités réalisées dans les écoles dans le cadre de chacun des projets. Le tableau de bord comprendra de l'information qui pourra être mise à jour régulièrement et consultée par toutes les personnes intéressées.

5.1 Liens entre les orientations ministérielles et les projets dans les écoles

La collecte de l'information dans les demandes d'allocations ne permet pas de statuer sur la qualité des projets proposés dans le cadre du programme. Seule une évaluation *a posteriori* permettra de poser ce type de jugement. Toutefois, il est permis d'établir un lien entre les orientations ministérielles et les projets élaborés par les écoles. À ce titre, la plupart des écoles semblent répondre de façon appropriée aux grandes orientations du programme.

Étant donné la flexibilité du programme, nous constatons que les écoles adaptent bien leurs projets aux besoins des élèves en milieu défavorisé, ceux-ci et celles-ci vivant souvent des difficultés d'apprentissage liées à leur origine, à leur milieu social ou à la précarité de leur situation familiale. De plus, les écoles font preuve d'initiative en allant chercher l'expertise externe nécessaire à la réalisation des projets ou en créant des liens de partenariat qui permettent de favoriser le cheminement scolaire des élèves.

Favoriser chez les élèves un cheminement scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins

La mesure obligatoire de la première orientation, à savoir les actions pédagogiques (volet *Solutions de rechange au redoublement*), apporte de l'information intéressante. Comme nous l'avons constaté, les écoles ciblent bien, pour la plupart, les élèves à risque qu'elles cherchent à rejoindre. De plus, nous constatons que les écoles prévoyaient mettre en place des modèles d'organisation de l'enseignement et des services suffisamment souples pour permettre aux élèves de poursuivre leur apprentissage. Dans l'ensemble des écoles, les principales approches pédagogiques préconisées montrent une grande adaptabilité de l'enseignement en vue d'aider les élèves, par exemple la pédagogie de projet, l'approche coopérative, la gestion ou le travail par ateliers ou les études assistées.

Enfin, les projets prévus dans les écoles permettent de coordonner des interventions auprès des élèves en vue de les aider à surmonter différents obstacles. Les principaux objets d'intervention à leur égard tiennent compte des disciplines, mais également d'attitudes et d'habiletés telles que la motivation, les conduites sociales, les méthodes de travail et

la fréquentation scolaire. De plus, la plupart des écoles envisagent le recours à des personnes-ressources pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

Certaines différences sont observées entre les écoles primaires et les écoles secondaires en ce qui a trait aux besoins des élèves. Outre les principaux objets d'intervention mentionnés dans les deux groupes relativement aux disciplines, les écoles secondaires indiquent, dans une forte proportion, des besoins liés à la motivation scolaire, à la fréquentation scolaire ainsi qu'aux méthodes de travail des élèves. Quant aux principales approches pédagogiques préconisées, quelques différences sont également constatées entre les écoles primaires et les écoles secondaires. Les premières choisissent davantage la pédagogie de projet, l'approche coopérative et la gestion ou le travail par ateliers. Les secondes, quant à elles, se tournent plutôt vers les études assistées, la pédagogie de projet et les rencontres de concertation des intervenants et des intervenantes. De plus, la personne-ressource proposée le plus souvent au primaire est l'orthopédagogue; au secondaire, les écoles ont principalement recours à l'enseignant-ressource ou à l'enseignante-ressource.

Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté

Que ce soit en établissant des liens avec la famille et la communauté ou encore en favorisant l'accès aux ressources culturelles, les écoles contribuent vraisemblablement au partage de ressources, d'expertise et de savoir-faire. Elles répondent à cette orientation en créant plusieurs liens de partenariat avec des organismes du quartier de même qu'avec des partenaires financiers ou des services situés à l'extérieur du quartier.

Les écoles conçoivent différentes activités d'accompagnement des élèves et aussi des activités d'accompagnement des parents en vue d'aider ces derniers à participer davantage au suivi scolaire de leurs enfants. Elles établissent également des liens de partenariat avec des personnes-ressources du milieu.

Les résultats de l'étude révèlent que les besoins d'accompagnement des élèves du secondaire sont très différents de ceux des élèves du primaire. En effet, les principales activités d'accompagnement prévues au primaire sont le soutien aux devoirs, les activités culturelles et les activités sportives. Au secondaire, les trois principales activités sont l'accompagnement psychosocial, le soutien aux élèves qui font un retour aux études et les services liés à des problèmes particuliers comme la toxicomanie, la violence et le suicide.

Le volet *Jeune public*, obligatoire dans le cadre de la mesure *Accès aux ressources culturelles*, contribue à l'enrichissement pédagogique par l'intégration des arts. La multitude et la diversité des lieux répertoriés pour des visites culturelles ou scientifiques favorisent une ouverture des élèves sur le monde des arts.

Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école

Afin que l'école demeure le lieu privilégié d'intervention permettant d'assurer la réussite des élèves, les écoles prévoient plusieurs activités auprès de la direction, des enseignants et des enseignantes, de l'équipe-école et du personnel non enseignant. On retient même dans certaines écoles des activités d'intervention auprès des parents dans le cadre du volet *Accompagnement professionnel de l'équipe-école*.

Dans le cadre du volet obligatoire, tout comme dans les autres volets de cette mesure, des initiatives sont proposées pour permettre un partage entre les écoles de l'expertise pédagogique de la direction de l'école, du personnel enseignant et de l'équipe-école. Des projets à réaliser de concert avec les universités doivent également être mis sur pied en vue d'assurer la réussite scolaire des élèves.

L'analyse des résultats démontre que l'élaboration du projet éducatif demeure le principal objet d'intervention prévu auprès de la direction de l'école, tant au primaire qu'au secondaire. Cependant, dans les écoles secondaires, la direction accorde une grande importance à l'encadrement des élèves. Cet objet d'intervention figure au deuxième rang des priorités; dans les écoles primaires, la mise à jour en didactique représente le deuxième objet d'intervention auprès des directeurs et des directrices d'école.

5.2 Planification de la mesure des effets du programme de soutien à l'école montréalaise

Bien que la collecte des données dans les demandes d'allocations apporte beaucoup d'information sur le programme de soutien à l'école montréalaise, elle ne dresse qu'un portrait général de l'ensemble des projets présentés dans le cadre de celui-ci. Ces données permettent de prévoir des indicateurs de résultats pertinents, mais elles ne permettent pas, à ce stade-ci, de mesurer les effets attendus du programme. Ces derniers portent principalement sur le rendement scolaire des élèves de même que sur la collaboration entre l'école et le milieu.

Des outils de mesure devraient donc être élaborés auprès des élèves, du personnel enseignant et des directions d'école pour préciser et déterminer les effets du programme de soutien à l'école montréalaise. De plus, des analyses approfondies du cheminement scolaire et des résultats scolaires des élèves devraient être effectuées afin qu'il soit possible de déterminer le taux de réussite scolaire de même que le cheminement scolaire des élèves en tenant compte de leurs caractéristiques.

HEUREUSEMENT
l'éducation!

ÉTUDIER
UN PLAISIR
QUI S'APPREND
